

L'Etat dans le département du Nord



Rapport d'activité des services de l'Etat

2008

L'activité de l'État dans le Nord en 2008

Sommaire

●	Préface du Préfet	1
●	Chiffres-clés du département du Nord	2
●	La révision générale des politiques publiques	4
●	La communication interministérielle	6
●	La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne	9
●	L'emploi & le développement économique	13
●	La cohésion sociale	17
●	L'habitat & l'urbanisme	20
●	La politique de la ville	22
●	La santé publique & la sécurité sanitaire	25
●	L'action éducative, jeunesse & sports	28
●	La culture & le tourisme	33
●	L'environnement & le cadre de vie	37
●	L'agriculture, la forêt & le milieu rural	40
●	Les infrastructures de transports	43
●	L'amélioration du service rendu aux usagers	46
●	Les relations avec les collectivités territoriales	50
●	Le recouvrement de l'impôt & le suivi de la dépense	52

Lille, le 25 septembre 2009



En 2008, les interventions des services de l'Etat dans le département du Nord ont été nombreuses et variées comme en témoigne le présent rapport qui regroupe selon une architecture identique à celle de l'année dernière une synthèse des réalisations dont je vous invite à prendre connaissance.

Je voudrais insister, en premier lieu, sur la sécurité et la protection des personnes en soulignant les efforts accomplis, notamment, dans la prévention de la délinquance, dont le plan adopté en 2008 vise à garantir une approche coordonnée des différentes interventions publiques au-delà des seuls services de sécurité et de justice.

Dans le domaine de la sécurité routière, il nous faut maintenir nos efforts en alliant la répression à la prévention : la réflexion que j'ai lancée avec l'ensemble des partenaires en vue de l'élaboration d'un document pluriannuel d'orientation doit fixer le cadre de l'action publique de manière à combattre sans relâche les comportements à risque et à diminuer les multiples causes d'accidents.

Je voudrais souligner également l'engagement et la réactivité des services de l'Etat, aux côtés des collectivités locales, dans la gestion de la crise qui a suivi la tornade survenue en août 2008 sur le territoire de plusieurs communes de la Sambre. La solidarité dans des circonstances aussi dramatiques n'a pas été un vain mot.

Dans un contexte économique difficile, l'Etat, dans le cadre de sa politique de cohésion sociale, a instauré le contrat d'autonomie qui développe l'accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi et a mis en place l'expérimentation du revenu de solidarité active au bénéfice de nos concitoyens en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Les exigences de la loi relative au droit au logement opposable (DALO) ont conduit l'Etat, grâce au renforcement des moyens financiers mobilisés, à augmenter son effort dans la production de logements sociaux et à améliorer l'accueil dans les centres d'hébergement d'urgence.

La modernisation de l'Etat local constitue une autre illustration de sa capacité à s'adapter, à répondre aux besoins des usagers en constante évolution dans les domaines déjà cités de la sécurité et de la cohésion sociale, mais aussi dans ceux de la qualité des équipements publics et de l'environnement, de l'équité et du droit. Ce vaste chantier est aujourd'hui dans sa phase opérationnelle : il s'agit tout autant de simplifier les structures, par le regroupement au plan départemental d'ici 2010 de trois directions à vocation interministérielle, que d'adapter les missions de l'Etat aux nouveaux défis de notre temps et d'améliorer le service rendu à l'usager quel que soit son statut.

Jean-Michel BÉRARD

Les chiffres-clés du département du Nord

La population

Tranches d'âge	Effectifs au 01/01/2007
0 à 19 ans	707 731
20 à 39 ans	716 781
40 à 59 ans	678 177
60 à 74 ans	283 885
75 ans et plus	179 426
Total	2 566 000

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

La carte administrative

- 6 arrondissements
- 79 cantons
- 652 communes

L'intercommunalité

- 2 communautés urbaines
- 5 communautés d'agglomération
- 42 communautés de communes
- 197 syndicats divers

Les grands secteurs de l'économie

NORD	Estimations d'emploi salarié et non salarié par secteur d'activité au 31 décembre 2007	%
Agriculture	15 220	1,57 %
Industrie	156 192	16,15 %
Construction	57 485	5,95 %
Commerce	138 834	14,36 %
Services	599 172	61,97%
Total	966 903	100,00 %

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais - Données provisoires

Le nombre d'établissements

Nombre d'établissements au 01 janvier 2008	Industrie	Construction	Commerce	Service
0 à 9 salariés	6 613	7 546	23 207	53 149
10 à 49 salariés	1 543	1 119	1 791	3 283
50 à 199 salariés	426	136	265	621
200 à 499 salariés	85	8	53	86
500 et plus	31	1	21	20
Total	8 698	8 810	25 337	57 159

Source : INSEE Nord - Pas-de-Calais

Le taux de chômage

Taux de chômage localisés par zone d'emploi, en moyenne sur le trimestre

	T1 2007	T2 2007	T3 2007	T4 2007	T1 2008	T2 2008	T3 2008	T4 2008	évolution annuelle (*)
Roubaix-Tourcoing	13,5	13,0	12,6	12,2	11,8	11,9	11,6	12,6	+0,4pt
Lille	10,4	10,0	9,7	9,4	9,1	9,1	8,9	9,6	+0,2pt
Dunkerque	11,0	10,4	10,3	10,3	9,9	9,9	9,8	10,6	+0,3pt
Flandre-Lys	7,6	7,0	6,9	6,7	6,3	6,5	6,3	6,7	0,0pt
Douai	12,8	12,3	12,1	11,9	11,4	11,7	11,6	12,6	+0,7pt
Valenciennes	12,7	12,3	12,0	11,6	10,9	11,2	11,0	12,0	+0,4pt
Cambrai	11,3	11,0	10,9	11,0	11,9	12,3	12,7	14,0	+0,6pt
Sambre-Avesnois	14,2	13,6	13,4	12,7	7,3	7,5	7,3	8,0	+1,3pt

Source : Insee - date de révision 31 mars 2009

* : taux moyen sur le dernier trimestre comparé au taux moyen du même trimestre de l'année précédente

Les demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi de fin de mois par sexe et par âge (catégorie 1) au 31 décembre 2008

	Nord	Région	France
Moins de 25 ans	32 570	52 491	456 079
dont hommes	17 946	29 155	244 037
dont femmes	14 624	23 336	212 042
25 à 49 ans	76 899	115 398	1 419 313
dont hommes	45 720	68 196	761 791
dont femmes	31 179	47 202	657 522
50 ans et plus	14 067	21 719	294 565
dont hommes	8 459	13 006	162 767
dont femmes	5 608	8 713	131 798
Ensemble	123 536	189 608	2 169 957
dont hommes	72 125	110 357	1 168 595
dont femmes	51 411	79 251	1 001 362

Source : ANPE / Dares

Les dotations et subventions de l'Etat versées aux collectivités locales (chiffres en euros)

	Année 2006	Année 2007	Année 2008
Dotatlon globale de fonctionnement (communes) - DGF			
Dotation forfaitaire	494 986 215	500 730 142	505 892 574
Dotation de solidarité urbaine	89 057 769	104 028 944	114 618 389
Dotation de solidarité rurale	13 259 004	14 890 574	16 094 835
Dotation nationale de péréquation	44 431 105	45 403 490	45 557 728
Dotatlon globale de fonctionnement (EPCI)			
Dotation d'intercommunalité	153 180 729	157 243 769	161 466 933
Dotation de compensation	298 804 972	301 421 506	304 577 500
DGF (Conseil général)			
Dotation forfaitaire	313 055 815	316 683 889	320 443 385
Dotation de péréquation	37 897 925	40 913 023	43 893 884
Dotation de compensation	276 434 756	284 584 104	290 235 024
DGF (Conseil régional)			
Dotatlon élu local (communes)	662 992	675 186	689 017
Dotation spéciale Instituteurs (communes)	592 962	459 412	371 385
Dotation de développement rural (EPCI) - DDR	2 657 108	1 090 083	1 374 611
Compensation de perte de produit de la taxe professionnelle (communes et EPCI)	3 990 538	3 829 696	3 220 469
Allocations compensatrices des exonérations des taxes (communes, EPCI, Conseils général et régional)	182 045 028	177 640 871	157 900 503
Dotation générale de décentralisation (services communaux hygiène et santé) - DGD	4 757 901	4 876 939	4 978 509
DGD documents d'urbanisme	103 784	194 730	344 872
DGD assurance permis de construire	132 746	114 900	114 623
DGD bibliothèques municipales	708 754	472 502	236 251
DGD du département	27 673 417	28 422 103	28 890 832
DGD lecture publique (supprimée en 2007)	354 722	supprimée	
DGD ports maritimes (conseil général)	0	162 677	166 065
DGD ports maritimes (conseil régional - créée en 2007)		1 272 642	6 905 148
DGD (Conseil régional)	42 931 858	39 359 058	39 442 191
Produit des amendes de police	16 654 287	17 147 673	12 271 455
Dotatlon globale d'équipement - DGE (communes et EPCI)	11 971 951	13 187 020	13 269 965
DGE 1ère et 2ème part (Conseil général - 1ère part supprimée en 2007)	6 370 707	6 091 105	2 195 812
Fonds de compensation de TVA - FCTVA (communes, EPCI, Conseils général et régional)	172 484 191	165 237 526	189 286 603
Dotation départementale d'équipement des collèges	12 172 572	5 169 400	12 960 646
Réserve parlementaire (AE)	2 625 104	2 526 603	2 095 712
Total général	2 556 363 720	2 595 145 811	2 631 919 158

La révision générale des politiques publiques

révision générale des politiques publiques



L'année 2008 a été marquée par la mise en oeuvre des premières décisions adoptées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, à savoir :

- le lancement des travaux pour la mise en oeuvre de la réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat ;
- la mise en oeuvre de la nouvelle carte militaire.

La réforme de l'organisation de l'administration départementale de l'Etat

Depuis 2007, le gouvernement a engagé, à travers la Révision générale des politiques publiques (RGPP), une transformation profonde de l'Etat avec pour objectif de fournir un service public plus moderne, plus réactif et plus efficace au meilleur coût.

Parce que les services départementaux des ministères chargés de mettre en oeuvre les politiques publiques au niveau local concentrent l'essentiel des budgets et 95% des personnels, la réforme de l'organisation de l'administration territoriale de l'Etat occupe une place essentielle dans la RGPP. Cette réforme, lancée en 2008, vise un objectif : un service public intégré, plus lisible et mieux reconnu.

Cet exercice est inédit tant par son objet que par sa méthode. Désormais, les grandes missions de l'Etat dans le département s'organisent autour de politiques transversales de proximité :

- la cohésion sociale,
- la protection des populations,
- le développement équilibré du territoire.

Cette démarche concerne également l'échelon régional avec la création de directions structurées autour des périmètres des ministères.

Dans les départements comptant plus de 400 000 habitants, comme le Nord, 3 Directions départementales interministérielles (DDI) seront créées :

- la **Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** en charge de la définition des politiques de l'habitat et du financement du logement public et privé, de la rénovation urbaine, de l'ur-

banisme et de l'aménagement des territoires, de l'environnement et de l'énergie, de l'agriculture et de l'économie des territoires, de l'ingénierie d'appui territorial, de la sécurité des transports ;

- la **Direction départementale de la protection des populations (DDPP)** en charge des missions de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs ;

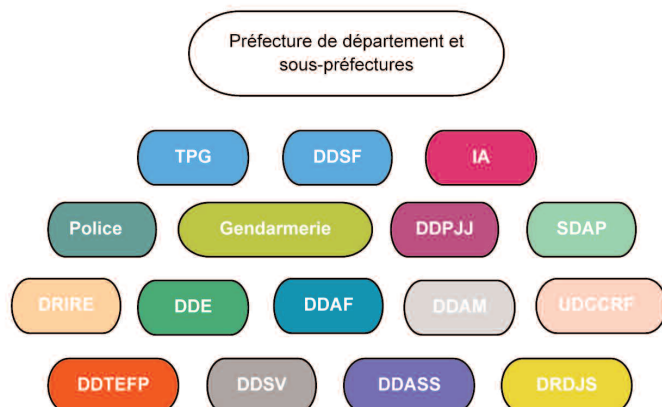
- la **Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)** en charge des politiques de la jeunesse, des sports, de la vie associative et de la famille, des droits des femmes et de l'égalité, du logement et de l'intégration, de la politique de la ville et de la lutte contre les discriminations.

Elles regrouperont les directions départementales actuelles (DDE, DDAF, UDCCRF, DDSV, DDASS, DRDJS, DDAM...) et quelques services ou parties de services actuels de la préfecture.

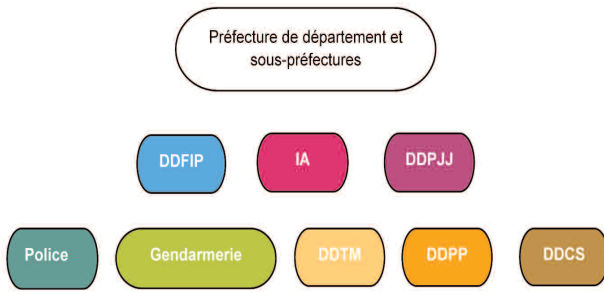
Outre la préfecture de département qui voit ses missions confortées, l'organisation départementale comportera une direction des finances publiques, l'inspection d'académie, la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse et les services de police et de gendarmerie.

Le préfet de département aura son autorité renforcée sur l'ensemble de ces services. Il s'appuiera également sur les Unités territoriales (UT), déclinaisons départementales de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ainsi que sur la délégation départementale de l'Agence régionale de santé (ARS).

L'organisation actuelle



La future organisation



Depuis septembre 2008, des groupes de travail ont été mis en place au plan local afin d'élaborer un projet d'organisation des services de l'Etat dans le Nord qui réponde aux attentes de chacun. Ce projet a été validé par le Premier ministre en février 2009. Désormais les services de l'Etat travaillent à l'élaboration des organigrammes détaillés pour aboutir au 1^{er} janvier 2010 à la mise en place effective de la nouvelle organisation départementale de l'Etat.

Les restructurations de défense

A la suite des conclusions du Livre Blanc sur la défense et la sécurité nationale et des travaux de modernisation menés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le Premier ministre et le ministre de la défense ont présenté le 24 juillet 2008 la nouvelle organisation territoriale de la Défense, qui sera mise en place progressivement sur une période de six à sept ans et les mesures de redynamisation qui l'accompagneront.

Elle répond à l'objectif de « conserver une armée moderne, bien équipée, à la pointe de la technologie, capable aussi bien de réagir que d'anticiper pour assurer la sécurité des Français et la place de notre pays ».

Elle va reposer sur une architecture fondée sur le concept des bases de défense, qui deviendront, au niveau local, les principales formations administratives du ministère de la défense et l'échelon local de la chaîne interarmées des soutiens. Cette nouvelle organisation va entraîner la dissolution ou le transfert de plusieurs régiments, bases aériennes et aéronavale ainsi que la fermeture de plusieurs sites.

Le département du Nord participe à ce mouvement de restructuration. Deux sites sont en effet impactés par la réforme :

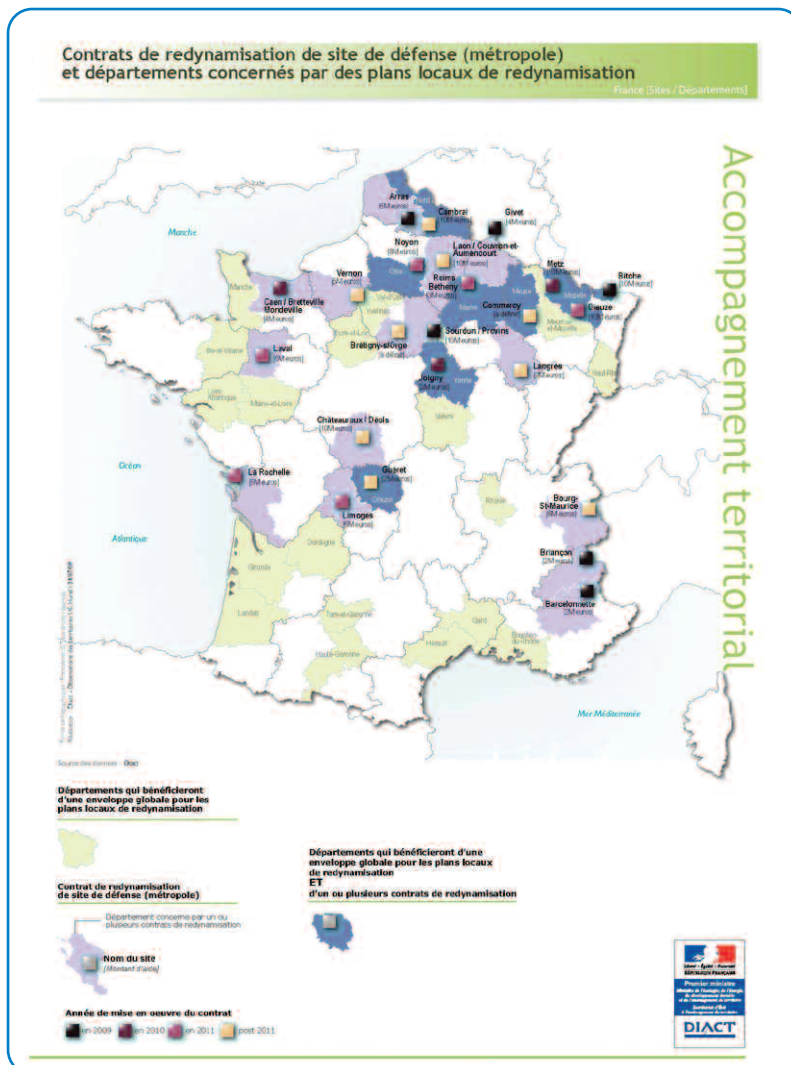
- la base aérienne (BA) 103 de Cambrai ;
- la caserne Vincent à Valenciennes.

La fermeture de la BA 103 est programmée pour 2012. 1 500 emplois civils et militaires sont concernés. L'Etat s'est engagé à accompagner cette fermeture au travers d'un contrat de redynamisation de site de défense financé à hauteur de 10 millions d'euros et de l'implantation d'une unité interarmes d'environ 600 personnes.

Le transfert du bureau du service national de Valenciennes à Lille et de ses archives à Pau entraînera, à l'horizon 2012, la fermeture de la caserne Vincent située au coeur de la ville, avec un impact sur les 150 postes civils et militaires du site. Un plan local de redynamisation est également prévu.

Le suivi et la coordination des mesures d'accompagnement territorial

dans ces deux bassins d'emploi directement touchés par la réorganisation territoriale du ministère de la défense seront assurés par un délégué régional aux restructurations de défense mis à disposition du préfet de région, en liaison avec le médiateur mobilité du ministère de la défense pour les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie.



La communication interministérielle



Le préfet pilote la communication de l'Etat dans le département et la région, dans un objectif de coordination et de cohérence de la parole de l'Etat au niveau territorial.

Les actions de communication menées par les services de l'Etat sous l'autorité du préfet ont pour objectif à la fois d'informer les citoyens sur l'action de l'Etat, d'expliquer les politiques mises en oeuvre, et, le cas échéant, de les sensibiliser et de les inciter à des modifications de comportements.

Les relations presse constituent une part majeure de l'activité du bureau de la communication interministérielle de la préfecture et des services déconcentrés de l'Etat. Au-delà des actions de communication sur l'action de l'Etat, la préfecture est un lieu ouvert à la mémoire, à la citoyenneté, à l'initiative et au patrimoine.

► Informer sur l'action de l'Etat et sur l'intervention de l'Union européenne

En 2008, les demandes de presse ont porté, pour près des deux tiers, sur la sécurité sous ses différents aspects (publique, routière, civile, sanitaire), les élections (municipales, cantonales et prud'homales) ainsi que sur la cohésion sociale (logement, hébergement d'urgence, politique de la ville...).

Ainsi, les évènements climatiques qui ont affecté le département (tornade de la Sambre-Avesnois, inondations dans le Cambrésis et l'Avesnois) ont donné lieu à de multiples échanges avec les médias. La situation des populations de culture rom a également fait l'objet de nombreuses demandes en lien avec le dispositif d'hébergement d'urgence hivernal et la décision du préfet de procéder, durant l'hiver 2007-2008, à des réquisitions et, avec le dispositif mis en place durant l'hiver 2008-2009.

Elections 2008

Les élections municipales et cantonales des 9 et 16 mars ont donné lieu à des actions d'information notamment sur le dépôt des candidatures, le vote par procuration, l'utilisation de machines électroniques, ainsi qu'à l'organisation de soirées électorales au cours desquelles une vingtaine de médias étaient présents en préfecture pour obtenir les résultats dès 20 heures, au fur et à mesure de leur transmission par les mairies. Pour les élections prud'homales du 3 décembre, une permanence a été organisée en préfecture afin de renseigner les médias sur les tendances du scrutin avant l'annonce des résultats complets lors d'un point-presse le lendemain.

La préfecture et les services déconcentrés ont par ailleurs relayé les campagnes d'information du gouvernement au niveau territorial et initié des actions de communication afin de faire connaître les politiques de l'Etat dans le département. Dans ce cadre, l'année 2008 a été marquée par la mise en oeuvre d'actions notamment dans les domaines de la lutte contre la délinquance et les violences et plus largement de la sécurité, de la cohésion sociale, de l'environnement, de l'intervention de l'Union européenne et du soutien à l'économie.

La communication en matière de sécurité a notamment porté sur la présentation régulière de l'évolution des chiffres de la délinquance et du bilan de la sécurité routière. Des actions spécifiques ont été conduites à l'occasion de l'organisation, par la gendarmerie nationale, du forum sur la lutte contre la cybercriminalité, de la période estivale (surveillance des plages, sécurité générale, opération tranquillité vacances, contrôle et suivi des établissements éducatifs ou sportifs accueillant des mineurs, protection des consommateurs) ou encore d'évènements particuliers (braderie de Lille et évènements sportifs).



Prévention et contrôle sanction : le nombre de tués sur les routes du département du Nord a été divisé par 5,5 en 35 ans (541 en 1973, 99 en 2008). Ces progrès sont dus à la fois à l'amélioration de la qualité du réseau routier et des véhicules mais également aux changements de comportements portant sur la vitesse, l'alcool, l'utilisation des équipements de sécurité... © Préfecture - BCI

La signature, en avril, du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a souligné l'engagement de 24 partenaires, services de l'Etat, professionnels de santé, organismes sociaux et associations contre ce type de violences. Le plan de prévention de la délinquance, signé en mai, identifie quant à lui les priorités de l'Etat en la matière et les territoires nécessitant une intervention prioritaire.

La 9e édition de la semaine de la sécurité routière, organisée du 13 au 20 octobre, a mobilisé le grand public et les agents des services de l'Etat et des collectivités autour de différentes animations sur le thème « les enfants, les jeunes et la sécurité routière » (sensibilisation des collégiens aux risques liés à la pratique du vélo, audit de conduite des jeunes conducteurs, opération « Recherche bons conducteurs »...).



**Monoxyde de carbone :
une information renforcée pour sauver des vies**

Le Nord - Pas-de-Calais étant particulièrement affecté par les intoxications au monoxyde de carbone provoquées par des chauffages défectueux, une nouvelle procédure de mise en garde, basée sur les conditions météorologiques favorables aux intoxications, a été mise en place, en octobre, par Météo France, en lien avec la direction régionale des affaires sanitaires et sociales et la cellule interrégionale d'épidémiologie. En cas d'avertissement, les services sanitaires font diffuser des conseils d'utilisation des chauffages par les médias.

Afin de se préparer au mieux à la gestion des relations avec les médias en cas d'événement majeur et de sensibiliser la population aux actions mises en oeuvre afin d'y faire face, la presse a été invitée à participer à l'exercice maritime de sécurité civile, organisé le 7 juin dans le détroit du Pas-de-Calais, simulant un accident durant la traversée Douvres-Dunkerque d'un ferry-boat avec une fuite de matière dangereuse sur un camion citerne entreposé sur le pont.

Des communications régulières, par voie de communiqués, de points presse, d'interviews ou encore de déplacements, ont été organisées sur le champ de la cohésion sociale, sur le droit opposable au logement, le logement social, le dispositif d'hébergement d'urgence, la politique de la ville afin, d'une part, d'expliquer les procédures et, d'autre part, de restituer le bilan des actions conduites.

La 6e édition de la semaine du développement durable, qui s'est déroulée du 1er au 7 avril, a constitué le premier grand rendez-vous citoyen à la suite du « Grenelle Environnement ». Organisée depuis 2002, cette opération a pour objectif d'informer le grand public sur le développement durable et de motiver et de soutenir des changements de comportements. L'édition 2008 sur le thème « production et consommation durables » a vu l'organisation de plus de 220 actions dans la région concernant nos modes de vie, de production et de consommation sous ses différents aspects : déchets, énergie, commerce équitable, transports, écolabels, habitat, tourisme, loisirs...

En matière de développement économique et d'aménagement du territoire, l'année 2008 a été marquée par la journée de lancement des programmes européens, le 27 mars, à Lille Grand Palais. Cette manifestation, ayant pour objet d'informer les porteurs de projets potentiels des possibilités de financements et des critères d'intervention des crédits européens, a rassemblé plus de 500 participants. Des ateliers, organisés tout au long de la journée, ont permis de sensibiliser les chefs d'entreprise, laboratoires de recherche, universités, artisans, associations, collectivités territoriales... aux principes rénovés de la politique régionale européenne.

Dans le cadre des mesures de lutte contre la crise financière et économique, le préfet a engagé des actions d'information et de communication sur les mesures mises en oeuvre par le président de la République et le gouvernement pour assurer l'accès des entreprises et des collectivités territoriales au crédit, pour dynamiser l'activité économique dans le cadre des mesures du plan de relance et pour lutter contre l'augmentation rapide du chômage

par le maintien de l'activité (indemnisation du chômage partiel) et favoriser l'insertion professionnelle (augmentation du nombre de contrats aidés).



Lancement des programmes européens 2007-2013 : accueil et information des porteurs de projet, durant toute la journée du 27 mars, sur les modalités de montage de projets dans le domaine de la recherche et de l'innovation, du développement des entreprises, de l'environnement, des transports, des Technologies de l'Information et de la Communication, de l'emploi ou encore du développement rural.
© Préfecture - BCI

► **La préfecture, ouverte aux citoyens**

La préfecture organise et accueille de nombreuses manifestations relatives à la mémoire, à l'initiative, à la citoyenneté et au patrimoine.

- La cérémonie de remise des prix du concours national de la Résistance et de la déportation, s'est tenue, le 11 juin, dans la salle des fêtes de la préfecture. Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les collégiens et lycéens le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine, de développer le sens du devoir de mémoire, les valeurs de la liberté, de la démocratie et le respect de la dignité humaine. Le jury départemental a récompensé, pour l'année 2007-2008, 52 devoirs individuels et 18 travaux collectifs portant sur « l'aide aux personnes persécutées et pourchassées en France pendant la seconde guerre mondiale : une forme de résistance ».

- La préfecture du Nord a accueilli, le 20 mai, la 2e édition du salon régional des mini-entreprises. 200 élèves de collèges, lycées et centres de formation pour apprentis de toute la région ont présenté leurs projets de création d'entreprise et les produits développés durant l'année scolaire, aux enseignants, aux parents et aux chefs d'entreprise partenaires. La sensibilisation à la création d'entreprise dès le plus jeune âge constitue un enjeu particulièrement important dans la région Nord - Pas-de-Calais, où, depuis le début des années 2000, un partenariat régional s'est engagé au sein du programme de création et transmission d'entreprise, afin de développer des vocations d'entrepreneurs dans la région.

- Une cérémonie solennelle d'accueil dans la citoyenneté française a été organisée par la préfecture le 23 mai 2008. A cette occasion, le préfet a accueilli 230 nouveaux citoyens français, résidant dans l'arrondissement de Lille, originaires d'une quarantaine de pays d'Afrique et notamment d'Afrique du Nord, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Amérique du Sud et d'Asie.



- Les classes lauréates, dans le département du Nord, du concours national d'affiches « A la découverte de ton patrimoine » ont été reçues dans les salons de la préfecture, le 20 mars. Ce concours, organisé par l'association Les Vieilles maisons françaises, à l'occasion de leur 50e anniversaire, avec le soutien du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture et de la Communication, a pour objectif de sensibiliser les élèves de CE1 et CE2 au patrimoine qui les entoure. A cette occasion, les élèves ont découvert l'architecture de la préfecture, construite entre 1865 et 1874, les salons et le bureau du préfet.

- Depuis plus de dix ans, la préfecture du Nord ouvre ses portes à l'occasion des journées européennes du patrimoine. Lors de la 25e édition, qui s'est déroulée les 20 et 21 septembre, près de 1400 visiteurs ont visité le site historique, place de la République à Lille et le site de « Scrive ». Le site de l'ancien hôpital militaire regroupant l'ensemble des services préfectoraux constituait une parfaite illustration du thème « patrimoine et création » de cette édition : en réhabilitant ce bâtiment, en l'agrandissant avec la réalisation d'un hall d'accueil contemporain et en lui donnant une nouvelle fonction, la préfecture du Nord a contribué à la valorisation et à la réappropriation d'éléments du patrimoine historique et

architectural lillois : canal des jésuites longtemps enfoui, porte d'eau, escalier à double révolution, anciennes voûtes souterraines... Comme chaque année, les acteurs, associations, propriétaires, services culturels... qui participent activement à la mise en oeuvre des Journées du patrimoine se sont retrouvés, en novembre, en préfecture, afin d'échanger sur cette manifestation et de faire le bilan de la fréquentation sur la région.



Les journées de la sécurité intérieure : les citoyens rencontrent les experts de leur sécurité

Les premières Journées de la sécurité intérieure, qui se sont déroulées, les 18 et 19 octobre 2008, à Lille, ont permis de présenter au public les missions, les métiers et les moyens du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales, en matière de sécurité, en mettant l'accent sur la coopération et la complémentarité entre les services de la police, les unités de gendarmerie et les acteurs de la sécurité civile. Une centaine de policiers, gendarmes, pompiers, secouristes présents sur différents stands ont dialogué avec les visiteurs et présenté leur savoir-faire au travers de démonstrations et de l'exposition de matériels : secours à personnes, identité judiciaire, police scientifique, lutte contre la cybercriminalité, armement et déminage, faux monnayage, sécurité routière et recrutement... La police, la gendarmerie, les pompiers et le Samu, ont démontré par ailleurs, à l'occasion d'une manœuvre organisée sur la Deûle, leur maîtrise, dans les airs, sur l'eau et sur terre, de toutes les techniques d'intervention et de secours aux personnes. Entre 7 500 et 8 000 visiteurs sont venus à la rencontre de celles et ceux qui ont choisi de consacrer leur engagement professionnel à la sécurité de tous.



Journées de la sécurité intérieure : entre 7 500 et 8 000 visiteurs sont venus, les 18 et 19 octobre, à la rencontre de celles et ceux qui ont choisi de consacrer leur engagement professionnel à la sécurité © Préfecture - BCI

La sécurité publique, la sécurité civile et la sécurité aérienne



En 2008, les priorités dans le domaine de la sécurité publique, de la sécurité civile et de la sécurité aérienne ont porté principalement sur :

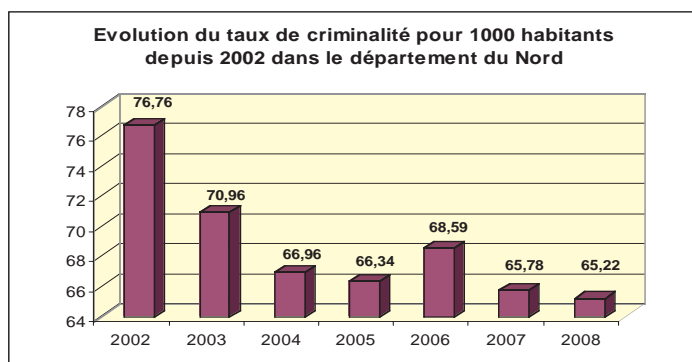
- la lutte contre la délinquance,
- la lutte contre le trafic de stupéfiants,
- la prévention de la délinquance.
- la sécurité routière,
- les mesures de sécurité sur les aérodomes

La lutte contre la délinquance

Depuis plusieurs années, la délinquance diminue dans le département du Nord. Toutefois, après la forte diminution observée en 2007, on constate en 2008 une diminution moins importante de 0,57% (168 490 crimes et délits ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie, 176 703 et 169 462 respectivement en 2006 et 2007). Le résultat national pour la délinquance générale est de - 0,86%.

Rappelons, pour information, que les effectifs de police et de gendarmerie, au 31 décembre 2008, s'élevaient pour le département du Nord à 6 122 agents dont 4 694 affectés dans les services de police et 1 428 dans les unités de gendarmerie.

La délinquance de proximité



Elle continue quant à elle à diminuer assez fortement (- 3,90 %) essentiellement en zone police. Celle-ci, qui représentait encore 47% de la délinquance générale, n'en représente plus aujourd'hui que 45,3%.

La gendarmerie demeure confrontée à une délinquance itinérante, souvent violente et voit le nombre d'atteintes volontaires à

l'intégrité physique augmenter significativement, en particulier dans le groupement Nord-Lille (+21,14% soit 171 faits de plus qu'en 2007).

Le taux de criminalité départemental pour 1 000 habitants est de 65,22%, en légère baisse par rapport à 2007.

Le nombre de faits élucidés augmente de 2,25% pour la délinquance générale (63 969 contre 62 559 en 2007) et de 4,61% pour la délinquance de proximité (11 027 faits contre 10 541 en 2007)

Les atteintes aux personnes

Les agressions et violences aux personnes augmentent de 4,51% (24 293 faits constatés durant l'année 2008 contre 23 244 en 2007) : +4,05% en zone police et +9,25% en zone gendarmerie. Ce sont les violences physiques non crapuleuses qui pèsent le plus lourdement sur les données (+7,98%), en particulier les coups et blessures volontaires (+11,97%) qui représentent 11 085 des 24 293 atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Les taux d'élucidation sont élevés et sont stables (65%), allant même pour le groupement Nord-Valenciennes à 87%.

Les services se sont ainsi mobilisés pour mieux lutter contre la violence faite aux personnes et notamment contre les violences scolaires : un bureau de la prévention, du partenariat et de la communication a été créé au sein de l'état-major de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Nord (D.D.S.P.), en octobre 2008.

Les opérations de sécurisation aux abords des établissements scolaires ont été plus nombreuses en 2008 qu'en 2007 (605 contre 529 pour la D.D.S.P.) mobilisant 1957 fonctionnaires contre 1630).

Le partenariat avec les sociétés de transport en commun, les bailleurs sociaux, les collectivités territoriales, les entreprises industrielles et les vecteurs économiques est constamment entretenu par les services chargés de l'ordre public.

Pour les violences les plus graves, notamment les vols à main armée, l'action et la coordination des services de police judiciaire a porté ses fruits : le nombre de vols à main armée au préjudice des établissements industriels et commerciaux a chuté de 37,5%, celui visant les transports de fonds de 12,5%, celui visant les supermarchés et relevant du banditisme organisé de 28%.

En ce qui concerne les violences intra-familiales, un protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé le 1er avril 2008. Un psychologue supplémentaire a par ailleurs été recruté au sein de la direction départementale de la sécurité publique, et portant ainsi leur nombre à 3 dans le département (1 à Lille, 1 à Roubaix, 1 à Tourcoing). Enfin, la charte de l'accueil des victimes est affichée dans chaque commissariat.

Violences urbaines

On constate en 2008 que la répression des faits de violences urbaines est plus efficace : la part des écroués par rapport au nombre d'interpellés pour violences urbaines passe de



3,85 % à 4,31 %. Ce progrès est attribuable à une meilleure occupation du terrain, une optimisation de l'emploi des unités, ainsi qu'à l'exemplarité de la sanction pénale. Le nombre de violences urbaines a ainsi diminué de 12,95%, celui des véhicules incendiés de 10,33%.

Par ailleurs 150 citoyens-volontaires sont d'ores et déjà employés dans le département du Nord, soit la moitié du total national.

► Les trafics de stupéfiants, l'économie souterraine et la lutte contre la délinquance économique et financière

Les services de police et les unités de gendarmerie ont réalisé une performance de +9,67%, le nombre de trafics et de reventes sans usage passant de 269 à 295.

Conformément aux instructions du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, près des 2/3 des affaires auxquelles participe le groupe d'intervention régional (GIR) sont des affaires de stupéfiants (58%).

L'action du groupe d'intervention régional est complétée par celle de l'unité de répression des produits du crime de la direction inter-régionale de la police judiciaire, qui a mené 39 opérations, placé 97 personnes en garde à vue et récupéré 500 000 euros d'avoires criminels. De son côté, l'action des services des douanes a permis les saisies suivantes :

Evolution sur un an des saisies réalisées par la douane dans le département du Nord	Année 2007	Année 2007
Produits stupéfiants	465 kg 6 793 150 euros	9 716 kg 23 368 260 euros
Articles de contrefaçons	51 820 articles 6 821 843 euros	228 438 articles 11 759 581 euros
tabacs à fumer et cigarettes	36 968 kg	15 029 kg
sans qu'il soit possible de détailler par département en valeur		

● La Prévention de la délinquance

► Les outils méthodologiques et de partenariat

Le plan départemental de prévention de la délinquance a été signé le 21 mai 2008 entre le Préfet, le Procureur général, et l'Inspecteur d'académie. Ce plan définit les priorités de l'Etat en matière de prévention de la délinquance, dans le respect des orientations nationales, et les territoires qui nécessitent une intervention prioritaire (30 communes sensibles identifiées).

Ce plan est un outil méthodologique destiné aux maires, il est accompagné d'une trame de contrat local de sécurité de nouvelle génération dont chaque élu pourra disposer et adapter aux enjeux locaux.

La ville de Valenciennes a signé avec l'Etat un contrat local de sécurité le 12 novembre 2008.

► Des moyens financiers accrus

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance est venu conforter les actions développées localement en matière de prévention.

Tous dispositifs confondus, ce sont 2 669 570 euros financés par l'Etat, qui ont été consacrés à la prévention de la délinquance et à la justice pour l'année 2008, soit 12,5% des crédits globaux de la politique de la ville pour cette année.

► Le développement de la vidéo surveillance urbaine

Le ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales a pour objectif de faire passer en deux ans le nombre de caméras sur la voie publique de 20 000 à 60 000 afin de rattraper le retard pris par la France et d'assurer une meilleure protection des citoyens dans le respect des libertés publiques.

Dans le Nord, 254 autorisations d'installation ont été délivrées en 2008 pour plus de 380 dossiers reçus et instruits par les services de la préfecture.

En outre, le fonds interministériel de la prévention de la délinquance permet également d'aider financièrement les communes à s'équiper de caméras et à raccorder leur centre de supervision urbain vers les services de police ou de gendarmerie territorialement compétents, afin que ces derniers puissent intervenir sur le terrain de façon plus rapide et efficace.

A titre d'exemple les communes de Caudry, Valenciennes, Tourcoing, Roubaix, Maubeuge, Quiévrechain ont développé en 2008 une politique de protection du patrimoine immobilier (en majorité) et de l'espace public.

● La lutte contre l'immigration irrégulière

Le département du Nord est particulièrement concerné par ce phénomène en raison de l'importance de sa frontière avec la Belgique et de sa proximité avec le Royaume-Uni.

En 2008, il a été procédé :

- à l'interpellation de 5 924 étrangers en situation irrégulière (+17 % par rapport à 2007),
- à l'intervention de 1 355 mesures d'éloignement (+ 66 % par rapport à 2007).

● La sécurité routière

En 2008, la lutte contre l'insécurité routière a fortement mobilisé les services de police et les unités de gendarmerie nationale dans le département du Nord.

► Le bilan de l'accidentologie

En 2008, on a enregistré dans le Nord :

- plus de 2 800 accidents (près de 74 400 au plan national)
- 99 personnes décédées sur le coup ou dans les 30 jours suivant l'accident (4 290 au plan national).
- moins de 3 500 blessés (plus de 92 000 au niveau national).



Contrôle routier - © Préfecture du Nord

Pour l'année 2008, malgré une stagnation du nombre des accidents corporels et des blessés, on relève une baisse du nombre de tués par rapport à l'année 2007 (99 contre 103).

Le bilan de l'accidentologie par arrondissement est le suivant :

Année 2008	Nbre accidents	Accidents en agglo	Accidents hors agglo	Nbre de tués	Nbre de Blessés
Dunkerque	319	14	10	24	402
Lille	1886	20	9	29	2252
Valenciennes	336	14	2	16	451
Douai	70	3	1	4	101
Cambrai	78	9	6	15	121
Avesnes-sur-Helpe	143	7	4	11	140
Total	2832	67	32	99	3467

► L'implication des collectivités territoriales dans le dispositif de sécurité routière du département du Nord

Dans le cadre du partenariat mis en place, les maires ont été invités à désigner dans leur commune un élu "réfèrent". A ce jour, environ 460 communes ont répondu favorablement à cette sollicitation.

Ces "réfèrents" ont ensuite suivi une journée de formation-action leur permettant de repenser la prise en compte de la sécurité routière dans leur commune.

Par ailleurs, les enjeux et orientations d'actions de sécurité routière pour la période 2009-2012 ont été définies collectivement fin 2008 avec les collectivités majeures du département, la caisse régionale d'assurance maladie et l'association des maires du Nord, sur la base des analyses menées par la coordination sécurité routière à la direction départementale de l'équipement. Au premier rang des enjeux figurent les jeunes, l'alcool auquel on associe certaines « conduites addictives », les deux roues motorisés puis la vitesse notamment en milieu urbain. S'y ajoutent deux enjeux plus locaux que sont les cyclistes et la coexistence entre camions « poids lourd » et usagers vulnérables.

● La sécurité civile : améliorer la capacité d'anticipation et de réaction des services

Le Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACED/PC) est chargé d'assister le Préfet dans la prévention et la gestion des risques et des événements de sécurité civile. Il exerce ses missions en relation avec les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les différents services et établissements publics.

En matière de Sécurité Civile, l'essentiel de l'effort a porté sur la refonte complète du plan ORSEC qui conditionne la totalité de la planification : en effet, le plan ORSEC constitue le socle incontournable de la réponse opérationnelle à la crise, les autres plans constituant des réponses spécifiques pour chaque type de risque.

Ce plan sera par ailleurs entièrement dématérialisé et sera élaboré au sein de son propre espace collaboratif, créé dans le nouvel extranet interministériel (Territorial).

Par ailleurs, un deuxième axe fort du service sera de mener à terme, à l'échéance également du 30 juin 2009, les évaluations des 19 installations portuaires du port de Dunkerque qui seront soumises à l'avis du Comité local de sûreté portuaire.

En matière d'exercices de sécurité, il avait été demandé par la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile d'infléchir leur pertinence dans le sens d'un plus grand réalisme et d'une meilleure technicité dans la tenue du COD, ce qui a été réalisé le 2ème semestre à la faveur des 2 services Total Gaz à Arleux et surtout SRD sur Dunkerque, exercice entièrement nouveau par son thème (le post accidentel) et les acteurs mobilisés (3 communes avec plan communal de sauvegarde (PCS)).

La gestion des avis défavorables des Etablissements recevant du public a été infléchie dans le sens d'une plus grande rigueur dans le suivi : des réunions informelles associant les représentants des communes ont permis d'ores et déjà de sensibiliser fortement une bonne moitié des 74 établissements recensés comme dangereux.

Enfin, la sensibilisation des communes à la nécessité de se doter d'un PCS a été entreprise et sectorisée par arrondissement : cette réalisation prioritaire pour celles devant obligatoirement l'élaborer sera étendue à l'ensemble des communes.

● La sûreté aérienne sur les aérodromes

La sûreté aérienne fait l'objet, sur les aérodromes majeurs, qui accueillent plus de 70 000 passagers annuels, d'une combinaison de mesures et de moyens humains et matériels encadrée par une réglementation européenne et nationale. Sur l'aéroport de Lille-Lesquin qui a accueilli, pour la deuxième année consécutive plus d'un million de passagers, la Commission de Sûreté de l'aéroport qui s'est réunie à trois reprises en 2008, concourt à l'amélioration continue du niveau de protection de la plate-forme.



Les audits de sûreté concourent également à cette amélioration. Le dernier audit national a eu lieu en novembre 2007. Il a été suivi par l'élaboration d'un plan d'actions correctives qui a fait l'objet d'un examen complet, en avril 2008, lors de la réunion du comité local de sûreté aéroportuaire présidée par l'autorité préfectorale.



Aéroport de Lille Lesquin - © Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais

L'emploi et le développement économique



L'Etat, au travers des actions interministérielles, reste très présent sur le plan des mutations stratégiques et du développement. Tant sur le volet défensif (accompagnement des plans de sauvegarde de l'emploi, gestion des conventions de revitalisation) qu'offensif (formation, GPEC,...). Les secteurs de l'automobile, du textile et de la vente à distance sont particulièrement concernés.

Cette action se réalise en liaison étroite avec les partenaires économiques et sociaux et les collectivités territoriales, notamment le Conseil Régional qui a dans son champ de compétence le développement économique.

Sur un plan institutionnel, la création de Pôle Emploi (loi du 13 février 2008) et la restructuration du Service Public de l'Emploi ont marqué l'année 2008. Ainsi renforcée, l'institution occupe une place plus importante dans le suivi des demandeurs d'emploi, qu'il s'agisse de la gestion des allocations ou du contrôle. Par ailleurs, les services de l'Etat ont mis en place en 2008 les mesures pour lutter, dans le Nord, contre les effets de la crise économique et financière.

La fusion ANPE-ASSEDIC et la mise en place de PÔLE EMPLOI

De la fusion ANPE-ASSEDIC, opérée en décembre 2008, est né PÔLE EMPLOI, opérateur unique sur le marché de l'emploi, chargé à la fois du placement, de l'indemnisation et du contrôle des demandeurs d'emploi.



Espace d'accueil Pôle Emploi
© Pôle Emploi

Au 1^{er} janvier 2009 l'offre de services a donc profondément évolué avec la mise en place d'un numéro unique - le 3949 - pour toute information sur l'indemnisation et la recherche d'emploi, d'un portail internet unique - pole-emploi.fr - pour tous les services à distance, de procédures coordonnées et accélérées (l'entretien d'inscription et celui relatif à la mise en place du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) ont désormais lieu le même jour et au

même endroit), et de mesures d'aide au retour à l'emploi rénovées et unifiées.

Au niveau régional, Pôle Emploi est placé sous la responsabilité d'un directeur. Son siège est situé à Villeneuve d'Ascq. Trois directions territoriales ont également été créées (Littoral-Grand Artois, Flandres-Métropole et Hainaut), elles-même subdivisées en directions territoriales déléguées.



Consultation d'offres d'emploi
© Pôle Emploi

Fin 2009, la plupart des sites d'accueil devraient proposer une offre complète (inscription-indemnisation). L'entretien unique sera généralisé, les parcours proposés refondus et simplifiés et l'approche commerciale des entreprises sera diversifiée. Enfin, chaque demandeur d'emploi sera suivi et accompagné dans toutes ses démarches par un conseiller personnel.

Une convention régionale régira les relations avec l'Etat et le Service public de l'emploi (SPE).

La situation de l'emploi dans le département du Nord

Les chiffres

Le taux de chômage dans le département du Nord varie, selon les bassins d'emploi, entre 12,8% dans la Sambre-Avesnois et 6,4% dans la Flandre Lys (moyennes au troisième trimestre 2008).

Le taux de chômage du département (10,3%) reste en 2008 supérieur au taux de chômage national (7,3%) mais quasi identique à celui de la région Nord - Pas-de-Calais (10,4%).

Fin décembre 2008, on dénombre 123 536 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie 1(*), soit une hausse annuelle de 12,1%.

La part du public jeunes (moins de 25 ans) représente 26,4% de l'ensemble et a augmenté de 18,4% sur une année. 72 125 hommes sont inscrits, soit une augmentation de 16,1% par rapport à 2007, contre 51 411 femmes (+ 6,9%). A titre de comparaison, la catégorie des plus de 50 ans représente 11,4% de l'ensemble et baisse de 4,9% sur une année.

Concernant les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (1 an et plus), ils représentent 29,7% de l'ensemble et ont augmenté de 6,5% par rapport à décembre 2007.

Pour l'emploi salarié, au 31 décembre 2007, on dénombre dans le département du Nord, 680 400 salariés (augmentation annuelle de 2,3%) pour 51 500 établissements (source : Pôle Emploi). La part des femmes est de 41% de l'emploi total.



La répartition des salariés se décline de la façon suivante :

- 51,5% dans les services
- 21,6% dans l'industrie
- 18,9% dans les commerces
- 7,9% dans la construction

() demandeurs d'emploi de catégorie 1 : personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein pour lequel elles sont immédiatement disponibles.*

► Le respect de la législation du travail et de la prévention des risques professionnels

L'Inspection du travail contribue à développer des actions prioritaires pour préserver la santé et la sécurité au travail, à accroître l'effectivité du droit du travail, à accompagner le développement du dialogue social.

Les actions pluriannuelles menées depuis 2004 ont été poursuivies en 2008 sur les thèmes suivants : l'amiante, les produits cancérogènes mutagènes repro-toxiques (CMR), les grues utilisées sur les chantiers, les établissements SEVESO seuil haut, les salariés précaires et les troubles musculo squelettiques (TMS).

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, les partenariats ont continué à se développer. Un groupe de travail sur le retrait des produits amiantés dans les locaux habités, réunissant des services de l'Etat et les professionnels concernés a été constitué.

Enfin, les services ont poursuivi leur action en matière de renforcement du dialogue social dans les entreprises et en faveur de la lutte contre le travail illégal.

Ils se sont également largement investis dans la préparation des élections prud'homales du 3 décembre 2008, à travers l'assistance aux comités de suivi et aux commissions communales.

► Anticiper et accompagner les mutations économiques

En 2008, 6 010 licenciements pour motif économique ont été notifiés, répartis comme suit :

- 3 330 dans le cadre de procédures « simples » (moins de 10 licenciements)
- 2 680 dans le cadre de procédures de plus de 10 licenciements pour lesquelles le service public de l'emploi a mis en place des mesures de reclassement, notamment dans le cadre du dispositif régional de reclassement interentreprises textiles qui a concerné 455 salariés en 2008.

Les secteurs d'activité les plus touchés par le nombre de procédures sont le bâtiment et les travaux publics, le textile et dans une moindre mesure, le transport routier.

5 conventions de revitalisation des bassins d'emploi, portant sur la création de 286 emplois ont été signées en 2008. Dans le Nord-Lille, 11 conventions sont arrivées à échéance. Elles ont permis de programmer 664 emplois.

► Les pôles de compétitivité régionaux

Ces pôles de compétitivité constituent le socle de la compétitivité du Nord - Pas-de-Calais dans 6 secteurs en développement ou en mutation : les transports terrestres, les industries du commerce, la nutrition-santé, le textile, la chimie des matériaux et les produits aquatiques.

A l'issue de l'évaluation nationale réalisée au cours du premier semestre 2008, 4 de ces 6 pôles (I-TRANS, NSL, PICOM et UPTX) ont vu leur label renouvelé pour 3 ans, dans le cadre d'un contrat de performances conclu avec l'Etat et les collectivités. Ils bénéficient d'un accompagnement de la DRIRE, notamment au plan financier (850 000 euros consacrés aux pôles).

► Favoriser le rapprochement des entreprises

Plusieurs actions concourent à ce rapprochement, en mettant en synergie des savoir-faire industriels (CAP-ACTION) ou en permettant à plusieurs entreprises de collaborer sur une thématique commune.

En 2008, la DRIRE a relancé avec succès l'appel à projets ULIS (Utilisation de l'Information Stratégique) : 23 projets ont été déposés et une centaine de PME ont été impliquées. Ont finalement été retenus 11 projets collectifs associant plus de 50 PME régionales, pour un montant total de 1,3 million d'euros.

► Renforcer le secteur des TIC en région

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) constituent un atout pour la compétitivité des PME et une opportunité de diversification pour notre territoire.

En 2008, la DRIRE a poursuivi son soutien au centre de ressources régional sur les TIC, tout en continuant à mener des opérations de diffusion au sein des PME-PMI. La filière TIC régionale continue sa croissance, tirée par les activités de services immatériels. Elle a pu bénéficier de l'effet positif du pôle Industries du Commerce.

► Promouvoir les éco-entreprises

Plusieurs actions ont reçu le soutien de la DRIRE. Elles concernent l'accompagnement des éco-entreprises, la veille sur les éco-technologies et le pôle TEAM, et la valorisation des initiatives des PME en matière de développement durable.

D'autres actions ont été menées : mise en place d'un système de management intégré (ISO 9000, ISO 14001, OHSAS 18000), qualification d'éco-matériaux, écologie industrielle (inventaire des flux et mutualisation des co-produits), sensibilisation aux changements apportés par Reach, lancement d'un bilan carbone sectoriel en vue d'un retour d'expérience. Un accompagnement de la démarche de valorisation de sédiments et de sols pollués, présentant des enjeux majeurs pour la région, est également poursuivi.

► Accompagner la reconversion des salariés de la broderie

En 2008, l'AFPA a mis en oeuvre en faveur des salariés de la broderie à Cambrai et du linge de maison à Armentières une action menée précédemment à Calais dans le secteur de la dentelle. Cette action a permis, par le biais d'un diagnostic d'employabilité et de transfert des compétences, de mettre en évidence les compétences transférables à terme sur d'autres emplois du bassin ou dans des bassins proches.



➤ Développer l'emploi et la formation professionnelle

► Les services à la personne

A fin décembre 2008, le département du Nord comptait 512 organismes agréés de services à la personne (OASP) soit une augmentation annuelle de 26%.

Cette évolution a surtout bénéficié aux entreprises (142 agréments simples). Les associations (175) et les Centres communaux d'action sociale (CCAS) (46) représentent néanmoins près de 90% des heures d'intervention, plus spécifiquement orientées au titre d'un agrément de qualité sur des prestations destinées aux populations âgées dépendantes.

Par ailleurs, on constate une évolution de l'activité d'assistance informatique et Internet à domicile, en lien avec le développement croissant des services informatiques chez les particuliers.

► La Validation des Acquis de l'expérience (VAE)



Remise chez ORANGE des titres professionnels du ministère chargé de l'emploi - © AFPPA

La Validation des Acquis de l'Expérience est un dispositif mis en exergue par le Gouvernement, notamment à travers le rapport Besson.

En 2008, 401 titres professionnels du ministère de l'emploi et 167 certificats de compétences professionnelles ont été obtenus par la VAE.

► La formation et la qualification



Remise du trophée de la formation 2008 chez DANONE - © AFPPA

En 2008, dans le Nord, 12 955 personnes (4 453 femmes et 8 502 hommes) ont bénéficié d'une prestation d'appui à la construction de leur projet de formation, réalisée par l'AFPPA. Parmi ces bénéficiaires, 790 personnes en situation de handicap et 1 477 seniors.

Par ailleurs, 4 421 demandeurs d'emploi ont intégré un centre AFPPA en 2008.

Enfin, 2 150 titres professionnels du ministère chargé de l'emploi et 780 certificats de compétences professionnelles (CCP) ont été délivrés dans le Nord.

L'AFPPA intervient également sur la formation et la qualification des salariés (3047 dans le Nord en 2008) pour accompagner les évolutions professionnelles.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des jeunes, notamment ceux issus des zones urbaines sensibles, le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports a développé un dispositif particulier : le Parcours Animation Sport (PAS). Ce dispositif s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 30 ans qui nourrissent une passion pour le sport ou l'animation.

Repérés par les missions locales et les associations de quartiers, ils sont pris en charge par des conseillers techniques et pédagogiques des services de la jeunesse et des sports qui les guident dans leur démarche (orientation, qualification, accompagnement vers l'emploi).

Dans le Nord, 131 jeunes en ont bénéficié en 2008. Actuellement, 90% d'entre eux préparent un diplôme du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports et 10% ont été dirigés vers une formation.



PAS Forum des métiers 26 avril 2008 - © DADJS

➤ Le développement économique

L'action de soutien à l'économie en 2008 dans le département a été fortement marquée par la survenue de la crise financière qui s'est ensuite propagée à l'économie toute entière, au cours du dernier trimestre de l'année. Un dispositif départemental d'accueil et de traitement des demandes des entreprises confrontées à des problèmes de financement a été défini et mis en place. Ce dispositif a permis de définir le mode opératoire du soutien aux entreprises et l'organisation du suivi dans le département.

Deux instances sont chargées de vérifier la mise en oeuvre au niveau local des engagements pris par les banques :

- La cellule opérationnelle de suivi (COS) qui réunit, sous l'autorité du préfet, le trésorier-payeur général et le médiateur départemental (le Directeur de la Banque de France). Elle s'assure que l'orientation et le traitement des dossiers sont correctement effectués et examine les cas individuels.



- La commission départementale du financement de l'économie (CDFE), présidée par le préfet, qui comprend le trésorier-payeur général, ainsi que des représentants de la Banque de France, d'OSEO, de la CDC, des réseaux bancaires, des assureurs crédit et des sociétés d'affacturage, des organisations patronales, des organismes sociaux collecteurs, des chambres consulaires ainsi que des services de l'Etat. Elle a pour mission de dresser un état de la situation économique locale, d'établir un diagnostic et enfin d'analyser la variation des encours de crédit. Cette commission ne traite pas de situations individuelles.

Au plan opérationnel, le directeur départemental de la Banque de France joue un rôle de médiation auprès des banques. Il est relayé par le trésorier payeur général lorsque les difficultés de l'entreprise dépassent le seul problème du crédit.

En 2008, sur les 79 dossiers dont a été saisi le médiateur, 9 ont trouvé une issue positive.

En parallèle à l'action du médiateur, les dispositifs départementaux de droit commun ont été mobilisés et leur procédures adaptées à la situation de crise.

La commission des chefs de services financiers (CCSF), qui examine et accorde des moratoires en matière de dettes fiscales et sociales aux entreprises, a reçu 54 dossiers entre octobre et décembre 2008.

Le comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) qui a pour mission d'orienter les entreprises et de détecter, expertiser et traiter leurs difficultés, a instruit 92 nouveaux dossiers en 2008, dont 35 dans le cadre du dispositif de crise.

La cohésion sociale



Les objectifs en matière de cohésion sociale sont configurés autour de trois axes majeurs : L'accès à l'emploi, l'accès au logement et l'égalité des chances.

L'année 2008 a été surtout marquée par la mise en oeuvre de la loi du 5 mars 2007 qui consacre le droit au logement opposable.

La politique de l'Etat a également pour vocation de créer les conditions nécessaires pour développer la solidarité envers les personnes âgées et les personnes handicapées.

Dans le département du Nord, l'ensemble des services de l'Etat, dans ces domaines, concourent à conduire en partenariat une politique efficace et cohérente.

Garantir l'accès aux droits fondamentaux

Le droit à l'emploi

L'Insertion par l'Activité Economique (I.A.E)

Au titre de l'année 2008, l'Etat a financé dans le Nord 6078 postes sur 365 Ateliers et Chantiers d'Insertion (A.C.I) , 612 postes d'insertion, 38 postes d'accompagnement dans 13 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (E.T.T.I) ainsi que des aides au financement de l'accompagnement pour 34 Associations Intermédiaires (A.I).



Atelier d'insertion de l'ABEJ à Lille - © Thibault VALLOIS, DDASS du Nord

Par ailleurs, 123 000 euros ont été mobilisés par le Fonds Départemental d'Insertion (F.D.I) pour des aides diverses (démarrage de nouvelles structures, développement ou diversification de structures existantes, aides à l'appui-conseil,...).

Les Maisons de l'Emploi

Les quinze Maisons de l'Emploi conventionnées dans le Nord ont toutes débuté leurs activités à l'exception de la Maison de l'Emploi du Sud-Avesnois et Porte du Hainaut qui sera opérationnelle dans le courant de l'année 2009.

Elles ont une mission de recensement des besoins du territoire en main d'oeuvre et d'accompagnement des demandeurs d'emploi. Elles mènent également des actions en faveur du développement économique et de la création d'entreprises.

Le contrat d'autonomie

Le contrat d'autonomie a été mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes issus des quartiers concernés par les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Ce dispositif se traduit par un accompagnement renforcé pendant 6 mois, la signature d'un contrat (maintien sur l'emploi pendant 6 mois) et l'allocation d'une bourse de 300 euros. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à participer à des actions favorisant son insertion professionnelle. Cette prestation a été confiée pour 3 ans (2008 - 2011) à des opérateurs privés de placement.

L'opération a débuté mi-2008. Au 31 décembre de la même année, 395 contrats d'autonomie avaient été mis en oeuvre dans le Nord.

Le droit au logement

2008 a été marquée par la mise en place du dispositif relatif au Droit au Logement Opposable.

Sur les 1 688 recours déposés, la commission de médiation du Nord a traité 1057 recours concernant le logement et 61 recours relatifs à l'hébergement.

319 ménages ont été reconnus prioritaires pour un logement et 17 pour un hébergement (30% des recours traités).

Un accord cadre a été conclu en juin 2008 avec l'Association Régionale de l'Habitat et des conventions de réservation ont été signées avec les bailleurs sociaux portant sur un contingent de plus de 3 600 logements destinés aux bénéficiaires du dispositif.

Enfin, au titre du Plan de Cohésion Sociale, 3 528 Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) - Prêts Locatifs d'Aide à l'Insertion (PLAI) ont été réalisés (+ 5% par rapport à 2007) et le nombre de logements subventionnés par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) était de 513 fin 2008 (+20% par rapport à 2007).

L'accès à la santé

En 2008, la couverture maladie universelle (CMU) et la couverture maladie complémentaire ont concerné 312 800 bénéficiaires dans le département du Nord, soit environ 12 % de la population de ce département.



Par ailleurs, comme en 2007, l'Etat a continué de se mobiliser sur le terrain de la prévention et de la promotion de la santé à travers le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) et les programmes territoriaux de santé (PTS).

➤ Prévenir les exclusions et faire face à l'urgence sociale

▶ Améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes en difficultés : la mise en oeuvre du Chantier National Prioritaire pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Dans le prolongement du Plan d'action Renforcé pour les Sans-Abri (PARSA) mis en oeuvre en 2007, le chantier national prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a permis de créer, en 2008, 19 lits halte soins santé, destinés à l'accueil des personnes sans domicile fixe souffrant d'un problème de santé ne justifiant pas une hospitalisation, et de financer la modernisation de 17 structures d'hébergement dans le cadre des crédits d'aide à la pierre délégués aux EPCI du département.

Par ailleurs, deux projets, l'un concernant la création de places d'hébergement pour abstinentes au Cateau-Cambrésis, l'autre la transformation de places d'hébergement à l'hôtel en logements adaptés dans le parc privé ou public, ont bénéficié de crédits du fonds d'innovation pour développer et améliorer l'offre d'hébergement.

Au total, le dispositif d'hébergement disposait au 31 décembre 2008 de 5530 places d'hébergement sur l'ensemble du département, auxquelles s'ajoutent 171 places en maisons-relais.

Au titre de l'exercice 2008, les financements de l'Etat sur le champ de la lutte contre les exclusions s'élèvent globalement à 71,4 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 29 % par rapport à 2007.

En 2008, les services de l'Etat se sont également impliqués, aux côtés des acteurs concernés, dans l'élaboration d'un diagnostic départemental pour le logement et l'hébergement des personnes sans abri (2ème volet du chantier national prioritaire 2008-2012) et ils ont participé aux travaux des commissions locales du plan, notamment sur l'accès au logement des publics en hébergement.

▶ L'aide à la fonction parentale et l'accompagnement des enfants en fragilité

Les services de l'Etat dans le Nord ont assuré en 2008 la tutelle de 250 pupilles de l'Etat et ont tenu 64 conseils de famille, aboutissant à 49 adoptions dans le courant de l'année.

La mise en oeuvre de la loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a suscité la création d'une instance de pilotage départementale associant la DDASS, les autorités judiciaires et le Département, chargée de mettre en place la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection

des majeurs début 2009. L'Etat a mobilisé 11 millions d'euros pour ce dispositif.

Par ailleurs, la délégation de gestion à l'Association Départementale des CAF des crédits de l'Etat dédiés à l'aide à la parentalité a été mise en oeuvre pour la première fois en 2008 (1,2 millions d'euros).

▶ La protection judiciaire de la jeunesse

Les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) sont chargés de l'exécution des décisions judiciaires concernant les mineurs. Ils sont constitués d'un secteur public et d'un secteur habilité majoritairement associatif qui interviennent en complémentarité auprès des mineurs concernés.

Un projet stratégique national 2008-2011 fixe les priorités opérationnelles de la PJJ : améliorer la qualité de l'aide à la décision des magistrats ainsi que l'intervention de la PJJ en direction des mineurs confiés au pénal, conforter le rôle des services dans le pilotage des textes et la coordination du fonctionnement de la justice des mineurs et, enfin, garantir la qualité et la conformité de l'action menée dans l'ensemble des établissements et services.

En 2008, ces orientations se sont traduites par une activité importante des services du secteur public de la PJJ :

- 2759 recueils de renseignements socio-éducatifs, 208 investigations et orientations éducatives et 23 enquêtes sociales ont été réalisés à la demande des magistrats

- 3 281 jeunes ont fait l'objet d'un suivi (2764 dans le cadre d'une mesure pénale ou d'un aménagement de peine , 425 en assistance éducative et 92 au titre de la protection des jeunes majeurs)

- 373 placements judiciaires ont été prononcés dans l'année, dont 296 dans un cadre pénal.

La prise en charge des mineurs confiés sur décision de justice poursuit un but éducatif et de réinsertion. Elle peut prendre la forme d'interventions dans le cadre du milieu de vie habituel (assistance éducative en milieu ouvert, participation à la mise en oeuvre des politiques d'insertion et de la ville), de placements en institutions, d'hébergement en famille d'accueil, ou encore d'activités de jour à caractère scolaire et professionnel (462 jeunes bénéficiaires en 2008).

Enfin, dans le cadre du suivi éducatif des mineurs incarcérés, le service éducatif de la PJJ implanté au sein du nouvel établissement pénitentiaire pour mineurs de Quiévrechain (173 incarcérations en 2008) a développé de nombreuses activités autour des thèmes de l'insertion, de la citoyenneté, de la santé, de la culture, de l'expression et du sport.

➤ Promouvoir l'égalité des chances

▶ La lutte contre les discriminations

La DDASS contribue à cette politique en oeuvrant pour l'intégration des enfants et des jeunes handicapés dans le milieu scolaire et celle des adultes handicapés dans le milieu professionnel et social, en encourageant la prise en charge des personnes tou-



chées par le VIH SIDA et enfin en veillant à l'accès aux établissements et aux services sociaux et médico-sociaux.

► La politique du handicap

424 millions d'euros ont été consacrés à la politique du handicap dans le Nord en 2008 (351 millions d'euros au titre de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, et 73 millions d'euros sur le budget de l'Etat).

Ces crédits ont permis de financer la création de 440 places nouvelles, des travaux dans les établissements (montant : 151 millions d'euros) ainsi que des aides à l'autonomie des personnes handicapées dans le cadre du Fonds Départemental de Compensation (part Etat : 400 000 euros).

En 2008, la DDASS a également initié, en partenariat avec le Département et l'Inspection académique, l'élaboration de nouvelles orientations 2009-2011 sur l'enfance handicapée et ses services ont traité 90 plaintes et signalements sur la prise en charge des personnes handicapées. Enfin, des procédures d'inspection ont été menées à l'égard d'une dizaine d'établissements sensibles au titre de la lutte contre la maltraitance.



Accès handicapés
© Thibault VALLOIS,
DDASS du Nord

► La Politique gérontologique

Les crédits mobilisés en 2008 dans le Nord en faveur des personnes âgées se sont élevés au total à 213,8 millions d'euros (204 000 euros sur le budget de l'Etat, 9,8 millions d'euros au titre des subventions d'investissement de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie).



EHPAD Les Roses à Lomme - © Thibault VALLOIS, DDASS du Nord

La politique gérontologique de l'Etat menée par la DDASS a été marquée en 2008 par la participation de l'Etat, conjointement au Département, à la mise en oeuvre des orientations du Plan

Alzheimer 2008-2012, par l'actualisation du Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) et du volet personnes âgées du schéma départemental d'organisation sociale et médico-sociale, et enfin par la finalisation de la réforme de la tarification des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) (taux de conventionnement de 98%).

Dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan de Solidarité Grand Age, l'accent a été mis sur la communication en direction des têtes des réseaux. Cette campagne a débouché sur la création de 239 places de Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) en 2008.

Enfin, la DDASS continue de porter une attention particulière à la prévention et à la lutte contre la maltraitance en institution (82 plaintes et signalements traités en 2008).

► Accueil et intégration des populations étrangères

Le département du Nord a été l'un des 12 départements expérimentateurs du contrat d'accueil et d'intégration lancé en juillet 2003.

L'accès à l'emploi et à la formation constitue désormais l'axe prioritaire à mettre en oeuvre. Une réflexion a été engagée sur ce thème par la DDTEFP pour, notamment, améliorer la coordination entre les acteurs concernés et mettre en place des formations à l'égard des personnels.

En 2008, 3453 contrats d'accueil et d'intégration ont été signés.

L'habitat et l'urbanisme



L'année 2008 a été principalement marquée par la mise en oeuvre de la loi du 5 mars 2007 sur le logement opposable.

En matière d'urbanisme, la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a entraîné la réforme des autorisations commerciales.

— L'urbanisme

► Application du droit des sols

La crise économique s'est traduite par une diminution du nombre de permis de construire déposés, en particulier à partir d'octobre 2008, et par une forte augmentation du nombre de certificats d'urbanisme.

Par ailleurs, la DDE joue un rôle important au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) instituée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui a, notamment, réformé les autorisations commerciales.

► Aménagement et planification

Outre la participation de la DDE aux procédures des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et des cartes communales, l'actualité en matière de planification a été dominée en 2008 par l'achèvement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Douaisis (exécuté en 2008), l'approbation de ceux relatifs à la Flandre intérieure et au Cambrésis, le lancement du SCOT Sambre-Avesnois et enfin la préparation du lancement des SCOT de Lille et du Valenciennois.

— L'habitat

► Les conventions d'aide à la pierre

Ce dispositif se caractérise par une implication croissante des délégués, une volonté affirmée d'adapter les aides nationales au contexte local et par une demande de collaboration continue avec les services de la DDE pour la mise en oeuvre des politiques et l'instruction des dossiers.

En 2008, une nouvelle convention de délégation d'aide à la pierre a été signée pour 6 ans à la Communauté Urbaine de Dunkerque.

► Le droit au logement opposable

L'année 2008 a été marquée par la mise en oeuvre de la loi relative au logement opposable (loi DALO) du 5 mars 2007. La commission de médiation a été installée et une instruction déconcentrée des recours a été mise en oeuvre en lien avec les commissions locales du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Dans le cadre de la gestion du contingent électoral, une convention de réservation du patrimoine social a été négociée avec 24 bailleurs HLM.

► L'ingénierie d'appui territorial (IAT)

La DDE du Nord a poursuivi en 2008 son désengagement progressif du secteur concurrentiel et a confirmé son implication dans l'ingénierie de solidarité (assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire).

Parallèlement, la DDE service technique de l'Etat s'est mobilisée pour développer l'expertise nécessaire pour la mise en oeuvre des politiques prioritaires. Dans ce cadre, elle assure notamment la conduite d'opération des travaux d'office pour lutter contre l'habitat indigne.

► L'accessibilité

Les services de la Direction départementale de l'équipement du Nord (DDE) se sont fortement impliqués en 2008 en faveur de l'accessibilité.

Ils ont notamment réalisé un diagnostic d'accessibilité de l'Hôtel de la DDE, animé des réunions d'information à l'attention des collectivités et mis au point une méthodologie d'intervention dans le domaine du conseil aux collectivités (mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics).



Diagnostic d'accessibilité des bâtiments - © DDE 59

Enfin la DDE a élaboré fin 2008 une circulaire par laquelle le préfet rappelle aux maires les obligations qui découlent pour eux des dispositions du nouveau code de la construction et de l'habitation en matière d'accessibilité du cadre bâti.



Le Mobilier

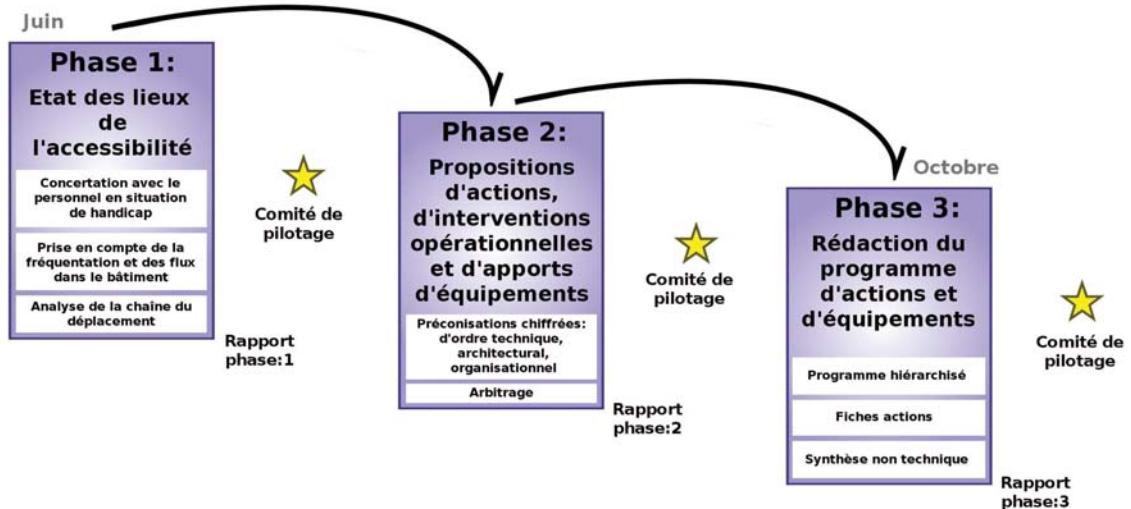
Repenser et remplacer le mobilier pour l'adapter aux personnes présentant un handicap moteur



Banque d'accueil non accessible au PMR

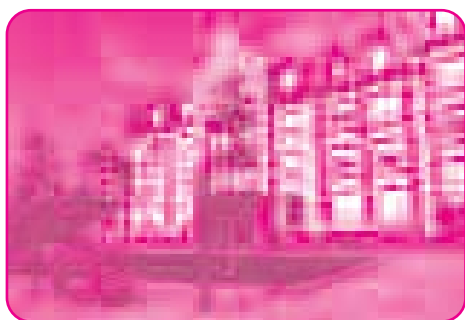
Diagnostic accessibilité du mobilier - © DDE 59

La DDE a donc lancé en 2008 une étude avec le déroulement suivant:



Présentation de la démarche du diagnostic accessibilité - © DDE 59

La politique de la ville



Les moyens financiers mobilisés au titre de la politique de la ville en 2008 ont été substantiels, notamment en ce qui concerne l'éducation, le lien social et la culture, la prévention de la délinquance, l'accès à l'emploi et le développement économique.

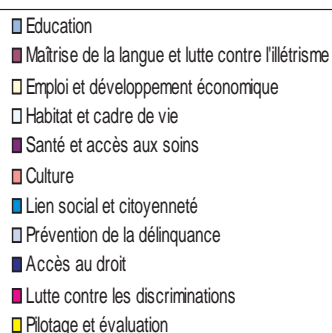
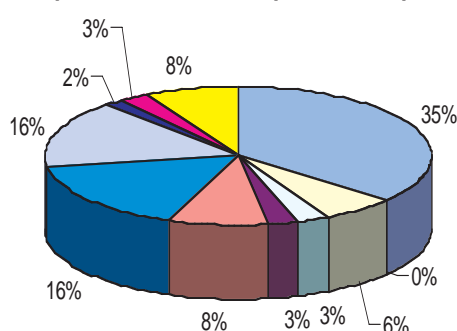
Par ailleurs, les efforts dans le domaine de la rénovation urbaine ont été poursuivis.

Les moyens mobilisés au titre de la politique de la ville

En 2008, le montant global des moyens mobilisés au titre de la politique de la ville sur le département du Nord se monte à 21 303 057 euros, hors adultes relais et rénovation urbaine. Cela correspond à 1 500 dossiers.

Ces crédits se répartissent comme suit :

Répartition des crédits par thématique



Habitat et cadre de vie

Les crédits affectés à cette thématique en 2008 se sont élevés à 569 770 euros.

Pour les territoires concernés par un projet de l'agence nationale de rénovation urbaine, l'Etat a souhaité soutenir, en priorité, les actions concourant à la mise en oeuvre du projet urbain et social. Pour les autres territoires, et toujours en matière de rénovation urbaine, ce sont des actions de gestion urbaine de proximité qui ont été financées.

En terme d'habitat, très peu d'actions ont été mises en place.

Accès à l'emploi et développement économique

Dans ce domaine, des actions ont été mises en place pour un montant global de 1 281 916 euros.

La priorité a été donnée aux actions permettant de faire reculer le chômage de longue durée des habitants des quartiers concernés, mais aussi de favoriser la diversité.

Les zones franches urbaines (ZFU)

Durant l'année 2008, ce dispositif a permis de créer 1 827 emplois répartis comme suit :

- ZFU de Valenciennes : 410 embauches et 102 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Maubeuge : 82 embauches et 40 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Denain : 89 embauches et 55 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Roubaix/Tourcoing : 866 embauches et 69 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Lille/Loos : 253 embauches et 24 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Dunkerque : 82 embauches et 16 créations ou reprises d'entreprises,
- ZFU de Douai : 45 embauches et 5 créations ou reprises d'entreprises.

Santé

Les actions de santé et d'accès aux soins ont été subventionnées à hauteur de 573 641 euros.

Elles ont pour objectif de renforcer les actions en direction des populations les plus en difficulté, et notamment :

- de promouvoir l'accès à la prévention et aux soins en développant les actions de sensibilisation à la santé auprès des personnes précaires,
- d'éviter les conduites de consommation à risque,
- d'informer sur les bonnes pratiques alimentaires et sur la promotion de l'activité physique.

Les ateliers santé ville (ASV)

L'objectif d'un atelier santé ville est de mettre en oeuvre un plan local d'actions de santé sur un territoire donné. C'est un outil qui



doit permettre de renforcer la dynamique de santé sur les territoires inscrits en géographie prioritaire.

En 2008, 5 ASV ont été financés sur les communes de :

- Tourcoing,
- Dunkerque,
- Wattrelos,
- Lomme,
- Grande Synthe.

► Education

En 2008, les actions de réussite éducative et en faveur de la maîtrise de la langue ont été financées à hauteur de 7 693 150 euros. Une partie de cette somme (927 189 euros) a été octroyée dans le cadre des CUCS, mais la majorité des crédits (6 765 961 euros) relève du dispositif de réussite éducative.

En 2008, 44 équipes de réussite éducative ont été subventionnées dans le département du Nord, ce qui représente 38 projets.

► Prévention de la délinquance et citoyenneté

Au global, sur 2008, cette thématique a été financée à hauteur de 3 303 794 euros (hors postes d'adultes relais).

Fonds Interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Ce fonds a été créé par la loi du 5 mars 2007. Il est destiné à subventionner la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre des CUCS.

Ont notamment pu être financés le fonctionnement de certaines maisons de la justice et du droit, des actions contre les violences familiales ou la mise en place de systèmes de vidéoprotection.

En 2008, ce fonds représentait 1 146 250 euros.

Adultes relais

Au 31 décembre 2008, 328 conventions adultes-relais étaient actives.

52 conventions de créations de postes ont été signées au titre de l'année 2008.

La répartition par arrondissement est la suivante :

- 29 sur l'arrondissement de Lille
- 1 sur l'arrondissement de Dunkerque
- 1 sur l'arrondissement de Douai
- 4 sur l'arrondissement de Valenciennes
- 17 sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Ville - Vie - Vacances (VV)

Le dispositif Ville, Vie, Vacances constitue l'un des principaux programmes de prévention engagés par l'Etat en direction des jeunes les plus défavorisés des quartiers urbanisés, prioritairement âgés de 11 à 18 ans et qui n'utilisent pas spontanément les activités sociales et culturelles qui sont offertes.

Le montant accordé aux actions Ville -Vie-Vacances en 2007 fut de 590 600 euros.

► Intégration et lutte contre les discriminations

545 820 euros ont été consacrés au financement d'actions relevant de cette thématique. Cependant, comme il s'agit d'une thématique transversale, d'autres actions qui relèvent principalement d'un autre domaine peuvent avoir eu un effet sur celle-ci.

Par ailleurs, la commission pour l'égalité des chances (COPEC) s'est réunie en juillet 2008. Lors de cette séance, Madame Catherine Champrenault, Avocat Général près de la Cour d'Appel de Douai, a présenté le pôle anti-discrimination du Parquet Général.

Par ailleurs, l'implantation des correspondants locaux de la HALDE s'est poursuivie au cours de l'année 2008. Outre ceux installés à Lille et Tourcoing en 2007, deux autres correspondants locaux ont été mis en place à Dunkerque et Maubeuge, en 2008. L'ensemble des correspondants locaux de la HALDE ont été présentés lors de la COPEC et leurs coordonnées diffusées à l'ensemble des membres. Enfin, un guide pratique, initié par l'IREV, « prévenir les discriminations en PME/TPE » a été présenté lors de cette même séance.

► Lien social et culture

Ces actions ont mobilisé un montant global de subventions de 5 322 995 euros.

Fonds d'intégration républicaine par la culture

En 2008, 51 actions ont été financées grâce à ce fonds, pour un montant total de 769 500 euros.

L'objectif de cette ligne de crédit spécifique est de conforter, de manière concrète, la dimension culturelle de la politique de la ville. En effet, au-delà des démarches de démocratisation de la culture et d'éducation artistique et culturelle initiées, des projets artistiques intégrant une dimension forte de cohésion sociale ont pu être subventionnés.

● Point sur la rénovation urbaine



Beffroi en travaux à Douchy - © ANRU

En 2008, 3 nouvelles conventions pluriannuelles de financement pour la rénovation urbaine (Anzin, Corridor Minier et Tourcoing) ont été signées au plan national, ce qui porte à 20 le nombre de



conventions signées dans le Nord. Au niveau local, ce sont au total 6 conventions départementales qui ont été signées, dont 1 en 2008 (Dechy).

L'ensemble de ces conventions recouvre un programme global comprenant la construction de près de 7 800 logements, la démolition de 7 000 logements locatifs sociaux et la réhabilitation de plus de 8 400 autres.

Le montant global d'investissement prévu par les conventions signées à la fin 2008 s'élève à 2 400 millions d'euros et les subventions représentent un total de 770 millions d'euros dont 600 millions d'euros au titre de l'ANRU et 170 millions d'euros au titre du Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais.

Au total, 632 opérations de rénovation ont été engagées dans ce cadre depuis 2 004 pour un montant de 188 millions d'euros. Au titre de l'année 2008, 267 opérations ont été engagées pour un montant de 86 millions d'euros (1153 logements locatifs sociaux en construction, 1 077 en démolition et 798 en réhabilitation).

La santé publique et la sécurité alimentaire



L'année 2008 a vu se poursuivre l'effort visant à conduire une politique de santé publique de qualité dans le cadre de la loi du 9 août 2004.

Le Plan régional de Santé Publique a été décliné dans chaque arrondissement au travers des Programmes Territoriaux de Santé.

La Coordination Régionale de Santé Publique (CRSP) réunissant l'assurance maladie, l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URMEL), le Conseil Régional, les deux conseils généraux, la DRASS et les deux DDASS a permis le financement d'actions locales de promotion de la santé.

La santé, c'est aussi la mise en oeuvre du principe de précaution et l'organisation d'une alerte et d'une surveillance sanitaire fiables. Il appartient aux services de l'Etat de contrôler les conditions de sécurité sanitaire, de surveiller certaines maladies transmissibles (maladies à déclaration obligatoire) et enfin de maîtriser et contrôler la gestion des risques liés à notre environnement quotidien (qualité de l'eau, de l'air, des sols, de l'habitat).

La veille sanitaire et la promotion de la santé

Qualité des produits alimentaires

34 agents de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV) sont affectés à titre permanent dans les 6 abattoirs de boucherie agréés du département ainsi que dans un abattoir de volailles agréé où ils effectuent un contrôle, d'une part, de la qualité sanitaire de la viande au début de la chaîne alimentaire, d'autre part, du respect des règles de traçabilité dans les élevages.

Par ailleurs la DDSV a établi 13446 certificats pour l'exportation (10 845 pour des animaux vivants, 2501 pour des lots de denrées), délivré 5000 certificats pour l'importation d'animaux en provenance de l'UE et contrôlé 773 lots de denrées importées.

Dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle, 873 prélèvements ont été réalisés dans des établissements de la filière alimentaire, dont 529 prélèvements pour les filières de production viande de boucherie, volailles, lait et oeufs, 39 prélèvements pour

la filière pêche et 305 pour les filières élevage et alimentation animale.

Enfin, la DDSV a assuré le suivi de la qualité des denrées alimentaires (oeufs, lait, viande) produites dans des secteurs affectés par des rejets industriels susceptibles d'entraîner des taux anormalement élevés de PCB et de dioxine (Douchy-les-Mines, Halluin) et procédé à la destruction systématique des productions présentant des taux non conformes.

Veille Sanitaire quotidienne

205 déclarations obligatoires ont été reçues en 2008 concernant la méningite à méningocoque (45 cas) et la tuberculose (160 cas). Un suivi des infections nosocomiales (70 cas déclarés) a également été organisé et une campagne de dépistage du saturnisme infantile a été mise en oeuvre auprès de 300 enfants des communes d'Hornaing, Erre et Helesmes. Enfin, la DDASS du Nord a organisé dans la commune d'Hellemes la vaccination collective de 150 enfants issus de la communauté des gens du voyage, suite à l'apparition de cas groupés d'hépatite virale de type A.

Gestion des situations exceptionnelles

Dans le cadre de la préparation à la gestion de crise majeure (catastrophes naturelles, risques technologiques, épidémies, attentats...), plusieurs exercices réunissant les services de l'Etat concernés ont été organisés en 2008 par la préfecture du Nord.

Suite à la tornade qui a frappé le 3 août 2008 les communes d'Hautmont, Maubeuge, Boussières sur Sambre et Neuf Château, les services de la DDASS ont été chargés d'assurer la coordination du dispositif relatif au soutien médico-psychologique des personnes sinistrées, en lien avec le comité de liaison interinstitutionnelle présidé par le sous-préfet d'Avesnes-sur-Helpe. Un numéro vert ainsi qu'un dispositif particulier de soutien psychologique en milieu scolaire ont également été mis en oeuvre.

Promotion de la santé

En 2008 dans le Nord, 13 volets du Plan Régional de Santé Publique (PRSP) ont été déclinés sur chaque arrondissement en Programmes Territoriaux de Santé (PTS) qui ont instruit 575 demandes de financement dans le cadre de l'appel à projets. Ont notamment été intégrées cette année les thématiques « VIH-SIDA-Hépatites » et « promotion de la santé des personnes détenues ».

La masse financière totale du PRSP s'élève à 16,252 millions d'Euros, dont 70% pris en charge par le Groupement Régional de Santé Publique (crédits Etat et Assurance Maladie).

En 2008, 449 actions locales de promotion de la santé ont été agréées dans le département du Nord pour un montant de 3 128 536 euros.

Conduites addictives et VIH / SIDA

19 points de consultations cannabis, 8 Centres de Consultations



Ambulatoires en Alcoologie (C.C.A.A.), 12 centres de Soins Spécialisés pour Toxicomanes (C.S.S.T) et 2 Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue (CAARUD) sont ouverts dans le département du Nord.

En 2008, 37 actions dans le domaine des addictions ont été financées dans le cadre du Plan Régional de Santé Publique (11 actions) ou par des crédits provenant de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Toxicomanies (26 actions) et l'engagement de l'assurance maladie dans ce domaine s'est élevé à 15 455 611 euros.

Dans le domaine du VIH/SIDA et hépatites, 15 Appartements de Coordination Thérapeutique (A.C.T) permettent la prise en charge adaptée des patients en situation de fragilité et nécessitant des soins et un suivi médical. Deux Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogue (C.A.A.R.U.D) ont également été créés.

En outre, l'Etat a consacré, en 2008, 446 318 euros au programme d'aide à domicile cofinancé par l'assurance maladie, et les crédits « santé publique – prévention » ont permis de financer 46 actions VIH/VHC ainsi que la campagne régionale de prévention du 1er décembre organisée à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le SIDA.

► Soins Ambulatoires

Depuis le 19 décembre 2007, il est possible d'étendre l'organisation de la permanence de soins aux samedis après-midi et aux jours compris entre un week-end et un jour férié. En contre-partie, le nombre de secteurs de garde dans le département a été réduit (de 110 à 97).

► Inspections

En 2008, la DDASS a mené une série d'inspections dans les cabinets d'imagerie médicale de la SEARL d'Hirson et a mis en évidence un certain nombre de dysfonctionnements. Un numéro vert a été mis en place et 11 400 courriers ainsi que 1803 relances ont été adressés aux patients ayant subi des mammographies et des radiographies du thorax. Les cabinets de radiologie concernés ont été fermés et une procédure judiciaire a été lancée.

■ La santé et l'environnement

► Qualité de l'eau d'alimentation humaine, des eaux de piscines, des eaux de baignades en mer et en eau douce

En 2008, les services de la DDASS ont réalisé 6354 prélèvements d'eau potable :

- 13 prélèvements ont présenté un dépassement des limites de qualité pour la bactériologie (11 en 2007),
- 15 prélèvements ont révélé des teneurs en pesticides (29 en 2007),
- 16 prélèvements ont présenté des teneurs en nitrates supérieures aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur (10 en 2007).

Les dépassements de ces limites ont nécessité une restriction de l'usage de l'eau dans 5 établissements (2 crèches, une école, un restaurant scolaire et une maison de retraite) et des restrictions ont été demandées pour les publics sensibles dans 6 communes (Denain, Inchy, Beaumont en Cambrésis, Montay, Neuville, Sailly-lez-Cambrai).

La DDASS est également compétente pour l'instauration de périmètres de protection autour des captages d'eau potable afin d'éviter les risques de pollution. Dans le Nord, 97 % des captages utilisés pour l'alimentation en eau potable font l'objet d'une déclaration d'Utilité Publique (DUP), 30 nouveaux captages sont en cours de régularisation par la DDASS et une liste de captages prioritaires qui devront faire l'objet à l'avenir d'une attention particulière en terme de contrôle et d'inspection a été établie en 2007 et 2008.

Concernant, enfin, la qualité des eaux de baignades, 96 piscines publiques (représentant 311 bassins, 1041 visites et 1744 prélèvements) ont été contrôlées en 2008 (soit 6 de plus qu'en 2007).



Piscine Max Dormoy -
© Thibault VALLOIS, DDASS du Nord

classées en qualité B).

Sur la saison estivale 2008, la DDASS a également assuré le contrôle sanitaire de 9 zones de baignade en eau de mer (entre le 1er juin et le 15 septembre) et de 4 zones de baignade en eau douce (entre le 1er juillet et le 31 août) totalisant 228 prélèvements et analyses. A l'issue de la saison, l'ensemble des points contrôlés répondait aux exigences réglementaires (1 zone classée en qualité A et 12 zones

► Lutte contre la légionellose

Le renforcement de la prévention de la légionellose est l'une des actions prioritaires du Plan National Santé Environnement (PNSE). L'objectif était de réduire de 50% l'incidence de la légionellose d'ici à 2008. Le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) piloté par la DDASS, la DRIRE et la DRTEFP, déclinaison locale du PNSE, a repris cette priorité.

En 2008, 37 cas de légionellose ont été déclarés auprès de la DDASS contre 36 cas en 2007 et l'influence des tours aéroréfrigérantes (TAR) dans la survenue des cas de légionelloses a été clairement établie.

A cet égard, la DRIRE a exercé différentes actions de communication et de contrôle auprès des exploitants et du public, et la DDASS a réalisé en 2008 une série d'inspections dans des établissements de santé (6), d'hébergement pour personnes âgées (4) et dans un établissement social et médico-social, afin de vérifier la mise en oeuvre des mesures de prévention des risques liés aux légionelles dans les établissements hébergeant des personnes sensibles.



► Contrôle du respect de la réglementation amiante

En 2008, 722 établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ont été inspectés ce qui porte à 90% le taux d'établissements cibles ayant fait l'objet d'un contrôle ces 2 dernières années.

► Lutte contre l'habitat indigne, le saturnisme et les intoxications par monoxyde de carbone.

En 2008, les services de l'Etat ont participé à de multiples actions de lutte contre l'habitat indigne auprès des partenaires locaux pour inciter à la réhabilitation de logements (mobilisation d'aides financières) et faciliter la résolution de situations d'insalubrité difficiles.



Habitat insalubre
© Thibault VALLOIS, DDASS du Nord

Dans ce cadre, une convention entre les services de l'Etat oeuvrant pour la lutte contre l'habitat indigne et le parquet de Valenciennes a été signée en juillet 2008 dans le but de combattre les situations d'habitat indigne et le développement de filières d'exploitation de la pauvreté.

L'outil coercitif que constituent les procédures d'insalubrité a été fortement utilisé en 2008 : 309 logements ont fait l'objet d'une déclaration d'insalubrité par arrêté préfectoral et 80 d'entre eux ont fait l'objet d'une procédure nouvelle,

introduite par l'ordonnance du 15 décembre 2005 qui vise à mettre en demeure le propriétaire de réaliser des travaux d'urgence afin de mettre fin à un danger imminent (dans 9 cas, les travaux ont été réalisés d'office en l'absence d'exécution par le propriétaire).

La lutte contre le saturnisme infantile passe par des campagnes d'information et de sensibilisation au dépistage. En 2008, 37 cas de saturnisme ont ainsi été déclarés pour le département du Nord (18 en 2007) et la DDASS a détecté 8 situations de plombémie anormalement élevée. Enfin 363 constats de risques d'exposition au plomb (CREP) concernant des logements présentant des proportions importantes de peinture dégradée au plomb ont été transmis au préfet. Ils ont fait l'objet d'un suivi particulier pour s'assurer de la réalisation effective des travaux nécessaires à la disparition du risque d'exposition au plomb.

La lutte contre les intoxications au monoxyde de carbone (CO) est une priorité régionale de santé publique. En 2008, la DDASS du Nord est intervenue à 108 reprises (86 en 2007) au domicile de personnes intoxiquées afin de repérer les dysfonctionnements des installations et dispenser les conseils et le suivi nécessaires pour éviter de nouveaux accidents. Un plan de gestion des alertes au niveau régional mis en place en 2007 par les deux DDASS en collaboration avec la Cellule Interrégionale d'Epidémiologie a été activé à l'automne 2008 et un plan de prévention adapté aux ris-

ques d'intoxication liés à l'utilisation de feux de charbon a également été mis en oeuvre.

► Evaluation de l'impact des activités humaines sur l'environnement et la santé

En 2008, la DDASS a émis 86 avis sur les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter dans le cadre de la procédure prévue pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), 7 avis sur des dossiers « sites pollués » et 87 avis sur les permis de construire (dont 64 avis bruit). Par ailleurs, elle a poursuivi en 2008 les investigations menées en collaboration avec la CIRE autour de la centrale thermique d'Honnaing.

► Lutte contre les nuisances sonores et la prévention des risques auditifs liés à l'écoute de la musique amplifiée

En 2008, la DDASS a émis 22 avis sur études d'impact dans le cadre de la lutte contre les nuisances sonores liées à la diffusion de musique amplifiée et rédigé 8 avis techniques (9 avis en 2007) concernant les plaintes pour nuisances sonores liées à des activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs.

La cellule bruit a rendu 3 avis pour des permis de construire éoliens cette année (10 avis en 2007) et 64 avis sur permis de construire bruyants et/ou sensibles au bruit dans un environnement bruyant (38 en 2007).

Enfin, dans le cadre de la prévention des risques auditifs, des concerts pédagogiques ont été organisés à l'attention de 1992 scolaires et une formation des techniciens chargés de la sonorisation des spectacles de musique a été mise en oeuvre.

● L'offre et la qualité des soins

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008, 7 établissements de santé nordistes sont concernés par l'établissement de plans de retour à l'équilibre financier.

Par ailleurs, 3 opérations concernant le CHRU de Lille, le Centre hospitalier de Roubaix et l'unité de psychiatrie adulte de Lille ont été retenues dans le cadre du plan Hôpital 2012 pour un montant de 282 millions d'euros et le volet cancérologie du Schéma régional d'organisation sanitaire de troisième génération (2006-2011) a été actualisé.

Enfin, les services de la DDASS se sont fortement impliqués au sein des groupes techniques de suivi des établissements de santé et un premier bilan annuel de la mise en oeuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) signés le 31 mars 2007 a été réalisé.



Centre hospitalier de Douai scanner
© Thibault VALLOIS, DDASS du Nord

L'action éducative, jeunesse et sports



En 2008, les différents services de l'Etat (Inspection académique, direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports) se sont fixés comme finalités :

- de garantir à chaque élève les moyens nécessaires à sa réussite par la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences, à travers des dispositifs d'aide et de soutien ;
- de continuer d'assurer les conditions d'une véritable égalité des chances à l'école ;
- de renforcer la promotion en faveur de la lecture ;
- de développer les activités sportives périscolaires.

La réussite scolaire

L'évolution des effectifs

À la rentrée scolaire de septembre 2008, les écoles publiques et privées sous contrat du département du Nord ont accueilli 304 066 élèves, soit 2 027 élèves de moins qu'à la rentrée 2007.

Les effectifs des établissements publics et privés sous contrat du second degré ont également diminué : 237 265 élèves en 2008/2009 contre 240 883 élèves en 2007/2008 (hors classes post baccalauréat), soit - 229 élèves dans les collèges, - 1 329 élèves dans les lycées professionnels et - 2 060 dans les lycées.

La nouvelle organisation de la semaine scolaire

La suppression des cours le samedi matin est effective dans toutes les écoles maternelles et élémentaires depuis la rentrée de septembre 2008. La nouvelle semaine scolaire compte désormais 24 heures d'enseignement réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi), ou, à titre dérogatoire, sur un autre rythme. Les élèves en difficulté peuvent bénéficier désormais d'une aide personnalisée, prodiguée par un enseignant au-delà des 24 heures de classe, dès que les premières difficultés apparaissent et avant qu'elles ne soient durablement installées.

Sur les 1 760 écoles maternelles, élémentaires et primaires que compte notre département, 1 758 ont mis en place un fonctionnement sur 8 demi-journées. Seules deux écoles de LILLE ont sollicité et obtenu une dérogation pour fonctionner sur cinq demi-journées de 4 heures et deux demi-journées de deux heures, auxquelles s'ajoutent deux après-midi au cours desquelles les élèves pratiquent des activités sportives et culturelles.

L'organisation du service des enseignants

Au service hebdomadaire d'enseignement aux élèves d'une durée de 24 heures (au lieu de 26 antérieurement), s'ajoutent trois heures hebdomadaires en moyenne sur l'année, soit 108 heures annuelles de service qui se répartissent ainsi :

- 60 heures consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- 24 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés pour les élèves handicapés ;
- 18 heures d'animation et de formation pédagogiques ;
- 6 heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Cette nouvelle organisation du service des enseignants, outre l'aide personnalisée, fait une place plus importante qu'auparavant à la concertation : 24 heures sont désormais réservées à cette fin. L'augmentation des heures consacrées aux formations pédagogiques permettra de renforcer la qualification des enseignants.

L'aide personnalisée

Les élèves rencontrant des difficultés peuvent bénéficier, au-delà du temps d'enseignement obligatoire, d'une aide personnalisée de 2 heures maximum par semaine.

Le conseil des maîtres propose à l'inspecteur de l'Education nationale l'ensemble du dispositif d'aide personnalisée au sein de l'école. Celui-ci arrête ce dispositif pour l'année scolaire. Ce dispositif est ensuite inscrit dans le projet d'école.

Le maître de la classe effectue le repérage des élèves susceptibles de bénéficier de cette aide personnalisée dans le cadre de l'évaluation du travail scolaire des élèves, avec l'aide, le cas échéant, d'autres enseignants. Ce repérage peut évoluer au cours de l'année scolaire. L'adhésion des parents et de l'enfant est indispensable afin que l'aide personnalisée trouve sa pleine efficacité. Un emploi du temps hebdomadaire est présenté aux parents, qui donnent leur accord.

Dans le département du Nord, le dispositif s'est mis en place de la manière suivante :

- l'ensemble des 649 écoles maternelles, 648 écoles élémentaires et 463 écoles primaires du département ont accueilli 239 186 élèves ;
- l'aide personnalisée a concerné 44 364 élèves, soit 18,55 % de l'ensemble des effectifs des écoles ;
- 300 écoles ont choisi d'organiser les heures le matin avant la classe, 409 à la période méridienne et 1 027 le soir (auxquelles s'ajoutent les 24 écoles ayant opté pour le mercredi).

Un travail a été nécessaire pour, d'une part, assurer la cohérence des plages horaires avec des dispositifs existant antérieurement dans le domaine périscolaire, souvent organisés par les communes et dans le cadre des dispositifs de réussite éducative ou de la



politique de la ville, et d'autre part, pour assurer les échanges avec les parents. Les explications apportées par les maîtres ont rendu les refus de parents quasi inexistant.

Les inspecteurs de l'Éducation nationale, dans les circonscriptions, ont par ailleurs veillé, avant que le dispositif ne soit arrêté, à ce qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre les organisations arrêtées au sein des écoles d'une même commune.

A l'école maternelle, les actions proposées ont visé à prévenir des difficultés dans le domaine de la psychomotricité, du langage et de la participation à des activités en groupe. A l'école élémentaire, les premières actions ont consisté en une aide méthodologique et au renforcement des acquis dans le domaine de la lecture et de la maîtrise du langage. Elles ont intégré en cours d'année du soutien sous forme d'exercices et de répétitions essentiellement en français et en mathématiques.

► Les stages de remise à niveau

En février 2008, à la demande du ministre de l'Éducation nationale, des stages de remise à niveau destinés aux élèves présentant, en fin d'école primaire, des difficultés en français ou en mathématiques ont été mis en oeuvre.

Tous les directeurs des écoles élémentaires du Nord ont été sollicités par l'inspecteur d'académie pour participer à ce dispositif, conçu en articulation avec des actions déjà engagées dans les écoles pour traiter les difficultés rencontrées par les élèves, comme y contribuent les deux heures d'aide personnalisée hebdomadaires. Ce dispositif, présenté au conseil d'école, est inscrit dans le volet du projet d'école concernant l'aide aux élèves rencontrant des difficultés.



Stage de remise à niveau - © Inspection académique du Nord

Les stages ont été organisés pour la première fois pendant les vacances de printemps au cours de la semaine du 7 au 11 avril. D'une durée de quinze heures à raison de trois heures par jour, les stages ont accueilli les élèves dans des groupes comprenant au maximum six élèves d'une ou de plusieurs écoles, après accord du maire responsable de la décision d'ouvrir l'école pendant les vacances.

Ce dispositif a rencontré un vif succès auprès des familles. Ainsi, dans l'enseignement public, 819 enseignants ont accueilli 4 824

élèves par groupes de 6 élèves. Les enseignants ont été rémunérés en heures supplémentaires effectives, défiscalisées et majorées de 25%. Au total, 12 245 heures ont ainsi été payées pour un montant d'environ 300 000 euros.

Les écoles privées ont, elles aussi, mis en place ces stages : 118 groupes ont accueilli 546 élèves, par groupes d'environ 4 élèves.

Ces stages ont à nouveau été proposés pendant les vacances d'été, de préférence lors de la dernière semaine d'août, sans exclure la possibilité d'en organiser pendant la première semaine de vacances en juillet si cela répondait à une demande forte des usagers.

Dans l'enseignement public, 81 stages ont été organisés en juillet pour 375 élèves, 893 stages fin août pour 4 466 élèves. 14 541 heures effectives ont été payées au titre de ces stages d'été, pour un montant de 346 001,85 euros.

En ce qui concerne l'enseignement privé, 230 stages ont été organisés en juillet pour 1 064 élèves. En août, 547 stages ont accueilli 2 559 élèves.

Afin d'associer les élèves de 7 à 15 ans à la Présidence française de l'Union européenne, le Ministère a diffusé un cahier intitulé « Mon cahier d'Europe » aux élèves de CM1 et CM2 inscrits dans le dispositif des stages de remise à niveau. Ces cahiers, sous forme de parcours d'exercices ludiques et instructifs à la découverte des 27 pays de l'Union Européenne, ont permis aux élèves de réviser dans les domaines du socle commun de connaissances et de compétences : la langue française, la culture humaniste et scientifique, les langues étrangères et les techniques de l'information et de la communication.

► L'enseignement des langues vivantes étrangères

L'enseignement des langues vivantes dans le département s'appuie à la fois sur le socle commun de connaissances et de compétences, les programmes de l'école primaire 2008 et sur le Cadre européen commun de référence pour les langues. Ce cadre assigne en particulier la priorité à l'oral.

Pour soutenir et développer l'apprentissage des langues étrangères dès l'école primaire, le « Projet 1000 visioconférences », initié par le ministère de l'Éducation nationale début 2008 et visant à permettre aux élèves de dialoguer en visioconférence avec des interlocuteurs natifs, a d'abord été mis en place à l'école Lavoisier de Tourcoing. Puis, en fin d'année, ce projet s'est élargi à onze nouvelles écoles. A ce titre, elles bénéficient d'un équipement financé sur des crédits de l'Etat : les collectivités locales s'engageant à prendre en charge les coûts liés à l'infrastructure de télécommunication.

► Les dispositifs visant à corriger les inégalités sociales et à prévenir les exclusions

► L'accompagnement éducatif



La mesure « L'école après l'école » mise en oeuvre en 2007 répond au souci de donner à tous les enfants les mêmes chances de réussite et d'offrir un temps après la classe (16h-18h, quatre jours par semaine), structuré en activités de qualité dans l'aide aux devoirs et aux leçons, la pratique sportive et la pratique artistique et culturelle. C'est un objectif de progrès social.

Destiné à la rentrée 2007 à l'ensemble des collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire, il s'est étendu en 2008 à l'ensemble des collèges.

Cet accompagnement offert aux élèves volontaires de tous niveaux d'enseignement s'appuie sur le volontariat des familles, en dehors de toute appréciation sur les résultats scolaires.



Accompagnement éducatif - © Inspection académique du Nord

L'année scolaire 2008/2009 voit le dispositif généralisé à tous les collèges du département ainsi qu'aux 269 écoles élémentaires de l'éducation prioritaire.

Les écoles élémentaires « ambition réussite » et les écoles en réseaux de réussite scolaire accueillent au total 46 052 élèves. 11 365 d'entre eux bénéficieraient de l'accompagnement éducatif (soit 24,7%).

La répartition entre les différents domaines de l'accompagnement éducatif a été la suivante :

- aide aux devoirs : 63,8% ;
- activités sportives : 9,8% ;
- activités culturelles : 26,4%.

Quant au financement, 119 000 heures dont 98 700 pour les collèges et 20 400 pour les écoles, sont consacrées à l'accompagnement éducatif en 2008/2009, représentant un coût total d'environ 4 150 000 euros (4 fois supérieur au coût pour 2007/2008).

Par ailleurs, 210 000 euros ont été alloués pour l'aide au fonctionnement de ce dispositif (190 000 pour les collèges et 20 000 pour les écoles).

► La scolarisation des élèves handicapés : le droit à l'école

La rentrée 2008 voit la poursuite de la mise en oeuvre de la loi du

11 février 2005 et de l'effort réalisé afin de développer la scolarisation individuelle (4 208 élèves ont été scolarisés dans leur école de référence) ou dans les dispositifs collectifs pour des élèves en situation de handicap.



Projet du lycée professionnel Guy Debeurre à Dunkerque « Tous pareils, tous différents »
Concert du Foyer des Salines « OPEN-HAND » - © Inspection académique du Nord

Au total, ce sont près de 7000 élèves handicapés qui ont été accueillis à la rentrée 2008.

Cela s'est traduit par :

- le développement du nombre des enseignants référents : au nombre de 50 dès septembre 2006 puis de 71 à la rentrée 2007, ils sont 76 à la rentrée 2008 ;

- le renforcement des moyens consacrés à la scolarisation des enfants en situation de handicap en établissements spécialisés (IME, etc.) et services spécialisés (SESSAD, CAMPS) : 8 postes sont créés dans le respect des priorités du schéma départemental « Enfance handicapée » (classes pour enfants autistes notamment) ;

- l'adaptation quantitative et qualitative du réseau des classes d'intégration scolaire (CLIS) et des unités pédagogiques d'intégration (UPI) de collège aux besoins repérés de scolarisation des élèves handicapés dans chaque bassin d'éducation est poursuivie.

Dès septembre, 2 nouvelles CLIS spécifiques en école élémentaire et 10 nouvelles UPI accueillent des élèves handicapés, portant à 42 le nombre des UPI dans les collèges du département du Nord ;

- la scolarisation dans les écoles de référence avec la poursuite du développement des moyens consacrés à l'accompagnement de la scolarisation individuelle des élèves handicapés sera effective.

Aux 302 postes d'auxiliaires de vie scolaire AVS - I (447 personnes) en fonction en 2007/2008, viennent s'ajouter 75 postes, soit plus de 130 nouveaux AVS - I.

Ces nouveaux auxiliaires de vie scolaire bénéficient tous de 60 heures de formation qui leur sont dispensées dès le début octobre 2008.

Ces personnels viendront compléter l'action des Emplois Vie Scolaire pour l'accueil et la scolarisation des élèves handicapés (ASEH) recrutés en 2007, soit 504 personnes.



Au total, ce sont près de 1 900 élèves, collégiens et lycéens qui peuvent bénéficier d'un accompagnement individuel dans leur scolarité.

Enfin, l'information à destination des familles et des enseignants est renforcée cette année scolaire grâce, notamment, à l'espace consacré à la scolarisation des élèves handicapés sur le site de l'Inspection académique du Nord.

► Le renforcement de la promotion en faveur de la lecture

Promouvoir le livre, la lecture, l'écriture et prévenir l'illettrisme (le département du Nord se situe 6 points au dessus des indicateurs nationaux pour ce handicap) a constitué en 2008 une priorité, articulée autour de trois axes visant à mettre en place des réseaux et conforter ceux qui existent :

- être présent au quotidien pour soutenir les associations qui s'engagent auprès des jeunes pour la lecture ;
- qualifier les médiateurs du livre ;
- aider à sensibiliser de nouveaux partenaires.

Suivi des réseaux

- Pilotage du Comité régional d'incitation à la lecture des jeunes : finalisation de la Charte lecture et son lancement lors d'une journée régionale, édition en 6 000 exemplaires et 5 000 affiches, partenariats DRAC, C2RP, CRDP, Conseil général du Nord ;

- Pilotage du Groupe de Lutte contre l'illettrisme « le jeune et l'adulte dans sa vie sociale et citoyenne », rédaction de fiches/action qui feront l'objet du futur plan de lutte contre l'illettrisme ;

- co-animation du collectif Animalivre (18 associations).

Qualification des médiateurs

- Matériel d'animation lecture en prêt (partenariat avec la médiathèque départementale de prêt du Nord) : 5 malles de jeux dont les contenus ont été réactualisés. Conception de nouveaux outils : malles ados (5) et Komagata (approche artistique) ;

- Propositions de sacs Chronos vacances aux accueils de loisirs et réalisation de cet outil qui consiste en un sac à dos de livres et des fiches pédagogiques élaborées avec le ministère ;



Sac Chronos vacances

- Prix des Incorruptibles, en partenariat avec le Crédit Mutuel, ciblé sur des territoires prioritaires (en 2008, l'Avesnois), accompagnements, formations, rencontres d'auteurs, organisation du comité de sélection (cette action est proposée pendant l'année scolaire) ;

- Propositions pédagogiques départementales avec l'animation d'ateliers bandes dessinées pour les adolescents et autour du manga avec 10 associations.

Formations

Des formations autour du livre et de l'animation sont proposées aux associations qui sont très demandeuses. Tous les stages font l'objet d'une intense fréquentation et doivent être dédoublés.

En 2008, 14 stages avec les formations décentralisées ont comptabilisé 600 journées stagiaires.

► Le développement des activités sportives périscolaires

A l'occasion de la campagne 2008, le Centre National de Développement du Sport (CNDS) a mis en place au plan national une démarche de soutien aux activités sportives périscolaires s'inscrivant dans le cadre de l'accompagnement éducatif prévu par la circulaire du Ministre de l'Education Nationale du 13 juillet 2007.

Il s'agissait de soutenir des cycles trimestriels d'initiation à la pratique sportive portés par les associations sportives civiles ou scolaires et destinés, chaque semaine, aux collégiens de 16 h à 18 h. La DRDJS a mis en place cette opération dans le cadre d'un partenariat étroit avec les services et établissements de l'Education Nationale et le mouvement sportif.

Les premiers éléments d'évaluation sont très encourageants et démontrent que le lien entre l'offre et la demande sportive a souvent pu être réalisé.

1) Au plan quantitatif :

- 399 modules ont été mis en place au sein de 138 établissements au cours de l'année 2008 ;

- 156 clubs interviennent pour 47 activités sportives différentes. Près de 6 000 élèves ont pu bénéficier de 422 274 euros de subventions.

2) Au plan qualitatif :

On notera la qualité du partenariat entre les chefs d'établissement et les représentants du mouvement sportif, ainsi que la volonté de plus en plus affirmée d'offrir des pratiques permettant la lutte contre la sédentarité.

Le dispositif a également permis la pérennisation de certains emplois d'éducateurs au sein des clubs, et la création de passerelles de pratiques régulières pour les élèves.

Ceux-ci ont un accès à une offre de pratiques souvent innovantes et distinctes des pratiques scolaires (sports de nature par exemple). Le dispositif va être encore renforcé en 2009.



La santé et la scolarité

Les médecins de l'Education nationale, au nombre de 73 dans notre département, sont chargés des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé auprès de l'ensemble des enfants scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leur secteur d'intervention.

Ils réalisent le bilan de santé obligatoire lors de l'entrée à l'école élémentaire, le bilan exigé lors du passage dans le cycle secondaire et le bilan d'orientation scolaire ou professionnelle.

Ils identifient les besoins de santé spécifiques de leur secteur et élaborent des programmes prioritaires prenant en compte les pathologies dominantes et les facteurs de risques particuliers.

Ils contribuent à la formation initiale et à la formation continue des personnels enseignants, des personnels non enseignants et des personnels paramédicaux ainsi qu'aux actions d'éducation en matière de santé auprès des élèves et des parents menées en collaboration avec la communauté éducative.

Ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, notamment en matière d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité.

Ils assurent les tâches médico-psycho-pédagogiques concourant à l'adaptation et à l'orientation des élèves, notamment par leur participation aux diverses commissions de l'éducation spécialisée.

Des fonctions prioritaires ont été définies par le recteur en 2007, privilégiant le bilan de grande section maternelle (GSM), le suivi en cours préparatoire, les examens à la demande pour les troubles d'apprentissage et de comportement en premier degré, l'accueil et le suivi des élèves à besoins spécifiques (enfants porteurs de maladies chroniques ou handicaps), les urgences (veille sanitaire, enfant en danger, événements dramatiques...), les avis médicaux en vue de l'obtention d'une dérogation accordée par l'inspecteur du travail pour les élèves mineurs travaillant sur des machines dangereuses.

Le bilan obligatoire de GSM se déroule en présence des parents. C'est un bilan médical clinique complet, associé à un dépistage visuel et auditif et à un bilan des compétences psycho-neuro-sensorielles. Le langage est, au minimum, exploré sous ses aspects expression, compréhension orale, phonologie. Un bilan approfondi permettant d'affiner la problématique langagière peut ensuite être réalisé.

En 2007/2008, sur un effectif déclaré par les médecins de 32 319 élèves en GSM, 28 503 - soit 88 % de la tranche d'âge scolarisée - a bénéficié d'un bilan.

Un peu plus d'un tiers des enfants examinés (36 %) a été orienté vers le médecin traitant ou vers une consultation spécialisée (pathologies les plus fréquemment dépistées : langage 11 %, vue 9,5 %, obésité 6,5 %, audition 5 %).

En juin 2008, 47 % des élèves orientés avaient eu recours aux soins. En décembre 2008, le taux de recours aux soins connu des

médecins était de 70 %.

En 2007/2008, les médecins de l'Education nationale, compte tenu des renouvellements et des nouveaux projets d'accueil individualisé (PAI), ont participé à la réalisation de 4 183 PAI (2 243 en 2006/2007), majoritairement répartis en premier degré avec quatre pathologies prépondérantes (citées en ordre décroissant : allergie, asthme, troubles des apprentissages, diabète et épilepsie).

La culture et le tourisme



En 2008, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et les services déconcentrés du ministère de la culture ont développé notamment les trois orientations suivantes :

- la poursuite de l'aménagement culturel du territoire par la rénovation du patrimoine et une politique ambitieuse de commandes d'oeuvres monumentales à des artistes ;
- la coordination toujours plus grande entre les services, pour permettre une meilleure intégration de nouveaux équipements culturels dans des centres historiques anciens ;
- l'information et la coordination des acteurs de l'éducation artistique par le lancement d'un site internet pour faire connaître tous les dispositifs existants.

De son côté, la Délégation régionale au tourisme (DRT) a :

- poursuivi la mise en oeuvre du Plan Qualité Tourisme et du label Tourisme et Handicap ;
- instruit plusieurs dossiers de demande de financement.

La poursuite de l'aménagement culturel du territoire

Le département du Nord est particulièrement bien doté en équipements culturels.

Néanmoins, l'aménagement culturel du territoire s'est poursuivi en 2008 avec l'avancée significative de la restauration et de l'aménagement du Musée de Flandre et l'aboutissement du projet d'Anthony Caro pour l'église de Bourbourg.

La restauration de la Châtellenie de Cassel – Musée de Flandre

L'hôtel de la Noble-Cour a été classé au titre des monuments historiques en 1910.

Fleuron de l'architecture de la Renaissance italienne en Flandre, c'est l'une des plus anciennes châtellenies encore existantes. Depuis 1964, l'hôtel de la Noble-Cour accueille les collections du

musée de Cassel. Ce musée est devenu, avec la départementalisation en 1997, le musée départemental de Flandre.

L'état sanitaire du bâtiment qui posait des problèmes de sécurité des personnes et menaçait la conservation des oeuvres a toutefois contraint le Conseil général à prendre la décision de le fermer au public. Un vaste projet d'aménagement muséographique et de restauration du monument a alors vu le jour. Les travaux concernant un monument historique classé, la maîtrise d'oeuvre des travaux a été confiée à Vincent Brunelle, architecte en chef des monuments historiques.

Le projet consiste en une restauration générale des façades en pierre de taille et en briques, en un renforcement des planchers, et en une reprise en sous-oeuvre des fondations.

D'un montant de 3,5 millions d'euros, ces travaux sont pris en charge à 50% par l'Etat.

La réouverture du musée est prévue pour 2010. Cette restauration est l'un des 35 projets d'entretien ou de restauration de monuments historiques que la DRAC a accompagnés dans le département du Nord en 2008 pour un montant total de plus de 6,2 millions d'euros dont quatorze au profit de propriétaires privés.

Le choeur de lumière de l'église de Bourbourg

La commande publique initiée en 2000 pour le choeur de l'église Saint-Jean-Baptiste de Bourbourg a été inaugurée en octobre 2008 : l'oeuvre exceptionnelle conçue par le sculpteur britannique Anthony Caro magnifie le choeur classé par les monuments historiques en « une chapelle de mémoire ».

A la fin des années 1940, l'église est sévèrement endommagée et le choeur n'est plus qu'une ruine. Entretenant sa restauration, le ministère de la culture et la ville de Bourbourg font appel à Sir Anthony Caro (né en 1924), l'un des sculpteurs majeurs de notre temps, parvenu au sommet de la renommée.

L'artiste propose un ensemble exceptionnel, pensé pour le choeur qui désormais positionne l'église comme un des haut-lieux de l'art sacré : « Je désire faire du choeur un lieu de méditation, un sanctuaire pour chacun de ceux qui souhaitent que l'on se souvienne des atrocités de la guerre... La Chapelle de la lumière initie au voyage des ténèbres vers la lumière » explique Anthony Caro.

L'un des objets de la commande était de requalifier le vide. Au-delà d'une commande de mobilier liturgique, le diocèse avait demandé à l'artiste d'introduire une fonction de baptistère. Il a



Vue de la façade arrière de l'Hôtel Noble-Cour
Musée de Flandre - © Ms de Flandre



intégré cette mission liturgique comme point d'ancrage de son ample installation.



Vue du « Choeur de lumière », oeuvre d'Anthony CARO pour l'église de Bourbourg
© Marc Dommage

Le «Choeur de lumière» est composé d'un ambitieux ensemble de 15 sculptures se déployant sur 450 m².

Le parcours sculpté est réglé sur la figure du cercle, les fonts baptismaux sont un axe à partir duquel l'oeuvre se distribue.

Il est étonnant de voir à quel point l'inscription du mouvement de déambulation circulaire répond aux besoins du rite. La lumière est donc au coeur du choeur, au coeur de l'oeuvre. Au double sens du mot lumière, physique et spirituelle.

L'ensemble développe un grand récit inspiré sur l'origine du monde, le sculpteur entrelace avec maestria différents matériaux, comme l'acier, le bois ou l'argile.

Avec « Le choeur de lumière », Bourbourg constitue désormais une étape incontournable qui relie patrimoine, création, mémoire.

A l'occasion de l'achèvement de ce grand chantier, l'association des Conservateurs des musées du Nord - Pas-de-Calais a soutenu la rétrospective de l'oeuvre de l'artiste présentée d'octobre à février 2009 sur le littoral (Calais, Dunkerque et Gravelines).

Cette opération a permis de mutualiser les actions de sensibilisation, d'offrir une médiation à l'ensemble des populations et des publics extérieurs et de conduire une campagne de communication propice au retentissement de cet événement. La couverture de cet événement a été largement relayée par la presse nationale et internationale, ce qui a permis à la collectivité de mettre en place dès l'inauguration une politique d'accueil des groupes de visiteurs.

Les premiers chiffres de fréquentation (plus de 2 000 visiteurs en 2 mois) attestent déjà de l'attractivité de ce chef-d'oeuvre de l'art sacré contemporain. Cet intérêt mérite d'être accompagné par une politique de développement et de valorisation. La collectivité a décidé d'engager un projet qui intègre des enjeux de valorisation, d'appropriation et de mise en réseau de sorte à ce que ce fleuron artistique devienne l'un des vecteurs du développement

et du rayonnement de notre territoire.

En dehors des travaux au titre du monument historique financés pour un montant de 590 000 euros, l'Etat est intervenu pour près de 20 % sur le coût total de la commande publique, soit 450 000 euros sur 2 251 293 euros.

► La réalisation de nouveaux équipements culturels dans le respect et la préservation des centres anciens

En 2008, le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) du Nord a examiné et vérifié la qualité architecturale et urbaine de plus de dix mille demandes d'autorisations aux abords de monuments historiques, en site protégé, dans les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), ou dans les secteurs sans abords de monuments historiques visibles.

Deux actions – l'une conclue dans l'année, l'autre largement engagée - ont fortement mobilisé le service : la construction de la médiathèque à Bouchain et la création future de la médiathèque de Berlaimont.

Ces actions montrent, d'une part, la continuité et la constance dans les avis du SDAP et, d'autre part, la collaboration étroite avec les autres services de la Direction régionale des affaires culturelles que sont le Service régional de l'archéologie et le Conseiller pour le livre et la lecture, s'agissant de l'aménagement de médiathèques en centre historique.

► La médiathèque de Bouchain

A Bouchain, le SDAP avait obtenu, dès 1998, que soit inscrite dans le cahier des charges du concours pour la construction de la médiathèque entre haute et basse ville, la conservation et la mise en valeur du pont dormant élevé par Vauban, qui reliait la haute ville fortifiée et la fortification où s'est développée la basse ville.

Après ce premier concours, un nouveau projet a été élaboré. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) a fait évoluer la nouvelle proposition, en étroite association avec le Service archéologique qui avait mis à jour et relevé ce pont, le Conseiller pour le livre et la lecture et l'Architecte conseil de la DRAC.

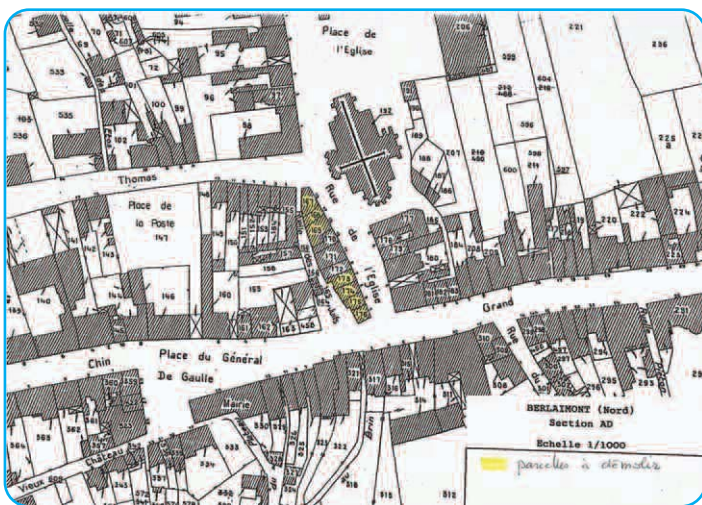
L'objectif était la conservation du pont, désormais abrité sous le bâtiment neuf, où il aidera à la compréhension de l'histoire et de la forme de la ville, avec une ouverture visuelle vers la haute ville et ses fortifications.

► La future médiathèque de Berlaimont

A Berlaimont, l'îlot et la ruelle des Juifs, qui bordent l'église classée, semblaient voués à la démolition. Leur disparition aurait effacé le souvenir du parcellaire médiéval, le lien avec la Sambre et son ancien et important port fluvial. Le centre bourg, déjà muni de places, aurait perdu toute la structure ancienne qui fait l'intérêt des abords de l'église classée.



Berlaumont, l'îlot vu depuis l'église classée vers la Sambre et le port - © SDAP du Nord



Berlaumont plan parcellaire avec l'îlot et la ruelle des Juifs - © SDAP du Nord

Dès 2004, l'avis conforme défavorable à la démolition, d'abord mal compris, a été suivi d'échanges avec la municipalité, de rencontres sur place et de l'élaboration d'un périmètre de protection modifié centrant le projet de réaménagement sur le champ de visibilité du monument.

Aujourd'hui, avec les propositions du Conseiller pour le livre et la lecture, la commune prévoit l'installation d'une médiathèque qui reprendra l'emprise de l'îlot, sauvegardant ainsi la forme urbaine ancienne au centre du bourg, reliée par les ruelles préservées au bord de Sambre aménagée en promenade.

L'opération devrait se concrétiser dans les années à venir.

● L'information et la coordination des acteurs de l'éducation artistique grâce à un site internet

La question de l'éducation artistique et culturelle fait partie de celles qui fédèrent les énergies et les volontarismes. Si les ministères de la culture et de la communication et de l'Education nationale sont particulièrement concernés par ce chantier, les initiatives dans ce domaine, qu'elles soient portées par les services de l'État,

par les collectivités territoriales ou par les structures culturelles, sont nombreuses et diversifiées dans le département du Nord.

Elles contribuent au double objectif de démocratisation et de généralisation de l'accès à l'art et à la culture et privilégient la rencontre active et inventive avec la création vivante et le patrimoine.

La création d'un site internet vient renforcer cette priorité de la DRAC.

« Le Préau » est un site qui abrite les différentes propositions disponibles en matière d'éducation artistique et culturelle sur la région. Il souhaite faciliter l'information des différents acteurs concernés par les différents dispositifs mais aussi les publics visés par ces actions (étudiants, élèves, parents...). Ce site signalera l'actualité des différents programmes et sera très régulièrement enrichi.



Site Le Préau - <http://crdp.ac.lille.fr/sceren/lepreau/>

● La poursuite de la mise en oeuvre des deux grandes politiques nationales : le Plan Qualité Tourisme et le label Tourisme et Handicap

► Le Plan Qualité Tourisme

Initié en 2003, ce plan entend fédérer, sous une marque nationale unique « Qualité Tourisme™ », l'ensemble des démarches qualité déjà mises en place par les professionnels afin de permettre une meilleure lisibilité et sélectivité de l'offre touristique française et d'en assurer une meilleure promotion.

Il concerne l'ensemble des prestations suivantes : l'hébergement, la restauration, les agences de voyage, les offices de tourisme, les transports, le tourisme d'affaires.

En 2008, près d'une quarantaine d'établissements détenaient ce label dans le Nord.

Il convient de souligner que le Comité régional de tourisme a été désigné, en 2008, par la Direction nationale du tourisme « référent territorial » du Plan Qualité Tourisme.

► Le label Tourisme et Handicap

Ce label national est valable 5 ans et s'adresse à tous les professionnels du tourisme et prestataires de





services (hébergement, restauration, sites touristiques et sites de loisirs).

Il permet de donner aux personnes handicapées une information fiable, homogène et objective sur l'accessibilité des sites et équipements touristiques, et ce pour les quatre grands types de handicaps (moteur, visuel, auditif et mental).

Dans le Nord, 131 structures sont labellisées Tourisme et Handicap, ce qui place le département au 3ème rang au niveau national.

Le financement de diverses opérations à caractère touristique

Au cours de l'année 2008, plusieurs opérations à caractère touristique ont été financées sur des crédits Etat ou des crédits européens : l'hébergement touristique associé à l'école régionale de parachutisme de Maubeuge, la station verte du Val Joly dans l'Avesnois, la sculpture monumentale « le choeur de lumière » d'Anthony Caro et le nouveau carillon dans l'église de Bourbourg.

Les opérations financées sur des crédits Etat

En 2008, ont été mobilisés dans le Nord :

- 488 595 euros de crédits FNADT (fonds national d'aménagement et de développement du territoire) ;
- 120 000 euros de crédits hors CPER (2007-2013) pour le développement d'un tourisme durable ;
- 200 000 euros de crédits hors CPER (2007-2013) pour le projet d'Anthony Caro à Bourbourg.

Les opérations financées sur des crédits européens

En 2008, 1 200 930 euros de crédits FEDER (DOCUP Objectif 2) ont été alloués à deux projets touristiques dans le Nord.

L'ouverture au public de ces réalisations sera effective en 2009.

L'environnement et le cadre de vie



Tout au long de l'année 2008, la Direction régionale de l'environnement (DIREN) a poursuivi son action pour la préservation et la valorisation de l'environnement dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Ses principaux domaines d'intervention ont été la nature et les paysages, l'eau et les milieux aquatiques, les risques naturels, l'aménagement du territoire, la production et la diffusion de la connaissance environnementale.

La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE) s'est concentrée quant à elle, sur la réduction des pollutions et des risques, la sécurité industrielle et la sécurité des véhicules et a mis en oeuvre la politique énergétique définie au niveau national.

Le 27 février 2009, la DRIRE, la DIREN et la DRE (Direction Régionale de l'Équipement) ont fusionné pour former la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), nouveau service régional unifié du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM).

Sous l'autorité du préfet de région, la DREAL pilote désormais les politiques de développement durable (Grenelle de l'Environnement), du logement et de la ville.

Les risques naturels, technologiques et la sécurité

La prévision des crues, la gestion de la sécheresse



Crues en hiver - © CP DREAL

Une carte nationale de vigilance Crues mise à jour deux fois par jour est consultable sur le site Internet <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>.

En 2008, aucune mesure de restriction de prélèvement n'a du être prise, eu égard à l'état des ressources en eau.

La prévention des risques technologiques

L'année 2008 a été marquée par l'accélération de la mise en oeuvre des Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) : sur les 17 PPRT qui doivent être élaborés dans le Nord, 8 ont été prescrits.



Port de Dunkerque - © CP DREAL

L'accent a également été mis sur la réduction des risques. A ce titre, les services de la DRIRE ont réalisé 641 visites de sites industriels et diligenté 434 contrôles inopinés de laboratoires d'analyses. Par ailleurs, un contrôle relatif à l'état des fonds de bacs d'hydrocarbures et des tuyauteries a été réalisé dans 8 établissements (résultat satisfaisant) et 67 contrôles inopinés ont été effectués au niveau régional s'agissant de la prévention et de la protection contre les risques d'incendie.

Enfin, le 16 octobre 2008 ont eu lieu à Douai les Assises Nationales des Risques, en présence de Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Secrétaire d'Etat à l'écologie et de plus de 1000 participants.

La sécurité

La surveillance des Centres de Contrôle des Véhicules Légers

Le département du Nord disposait en 2008 de 152 centres de contrôles techniques de véhicules légers et 8 centres de contrôle des poids lourds dont la DRIRE a assuré le contrôle du second niveau.

Le 0825 300 763 : un accueil téléphonique à l'écoute des usagers. Il s'agit d'un numéro unique pour toute la région, qui permet aux usagers qui veulent obtenir un certificat d'identification d'un véhicule importé ou qui veulent une réception à titre isolé d'un véhicule, de contacter facilement la DRIRE (12 000 appels traités en 2008).



La métrologie légale

En 2008 une opération de contrôle des balances de moyenne et forte portée a été menée sur un mois dans 119 établissements (237 balances contrôlées). Suite à ces contrôles, la DRIRE a adressé un certain nombre d'avertissements écrits et a interdit l'utilisation des balances dans plus de 21% des établissements concernés.

La surveillance du parc d'équipements sous pression

La réglementation en vigueur relative aux équipements sous pression prévoit l'obligation pour les utilisateurs de ces équipements de faire procéder à des contrôles périodiques par des organismes habilités par l'Etat.

En 2008 les services de la DRIRE, chargés de veiller au respect de cette obligation, ont opéré une série de contrôles des tuyauteries dans les établissements industriels et se sont également impliqués dans la préparation d'une action nationale de surveillance des équipements dans les installations frigorifiques.

Le transport par canalisations et la distribution du gaz

Le transport par canalisation de gaz, d'hydrocarbures et de matières dangereuses constitue aujourd'hui le moyen de transport le plus sûr. Les services de la DRIRE sont chargés de l'instruction des demandes d'autorisation de transport par canalisations et du suivi en service de ces dernières.

S'agissant plus particulièrement de la sécurité des canalisations de distribution du gaz, la DRIRE a réalisé 35 inspections au niveau régional sur les travaux effectués à proximité des réseaux de distribution, donnant lieu à l'envoi de 34 courriers d'observation et à l'établissement de 2 procès-verbaux.

La protection des ressources

La conservation des milieux et la biodiversité, les sites et paysages

- Natura 2000

Natura 2000 est le réseau issu de la mise en oeuvre des directives européennes pour la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage et la conservation des oiseaux sauvages. L'année 2008 a été marquée par l'identification et la proposition pour le département du Nord de 2 sites Natura 2000 en mer.



Moulin - © CP DREAL

- La modernisation des zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF)

L'actualisation de la connaissance des milieux naturels s'est poursuivie en 2008 avec la collecte de l'information et des inventaires complémentaires sur le littoral du Nord.

Au cours du deuxième semestre 2008, les prospections en vue d'un diagnostic ont débuté pour les ZNIEFF existantes sur le territoire de l'Avesnois.

- Sauvegarder le patrimoine biodiversitaire international

La convention de Washington ou CITES (convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) a établi un réseau mondial de contrôle du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages les plus menacées ou encourageant un risque sérieux. Pour le Nord, la DIREN a instruit 1852 demandes dont 1450 pour l'importation.

► La préservation de l'eau et des milieux aquatiques

- Les commissions locales de l'eau (CLE)

Les commissions locales de l'eau (CLE) ont été recomposées suite aux élections municipales de 2008. Chargées de l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des eaux, elles devront également intégrer les obligations liées à la directive cadre sur l'eau.

- Le plan de gestion des eaux et la protection des captages exposés aux pollutions

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'objectif du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du programme de mesures élaboré en application de la directive sur l'eau est d'aboutir à ce que 50% des eaux de surface soient de bonne qualité au plan écologique.

L'ensemble des mesures relevant de cet objectif devraient être approuvées fin 2009.

Le Grenelle de l'environnement vise également à renforcer la protection des captages les plus menacés par les pollutions (nitrates et produits phytosanitaires). Dans le Nord, 3 premiers champs captant ont été identifiés en 2008.

► La protection des milieux

Le Nord - Pas-de-Calais compte 280 établissements industriels relevant de la directive IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control). Suite à la mise en oeuvre d'instructions préfectorales imposant le recours aux meilleures technologies disponibles, 73% de ces établissements répondaient aux exigences de la directive au 31 décembre 2008. Par ailleurs, une action visant à réduire les émissions dans l'air de certaines substances toxiques conduite auprès de 19 établissements industriels du Nord a permis de diminuer de



Pollution de l'air - © CP DREAL



manière significative ces émissions par rapport à l'année 2000 (benzène: - 82%, plomb : - 77%, cadmium : - 76%, dioxines : - 62%, monochlorure de vinyle : - 36%, mercure : - 52%).

L'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique a débuté en 2003. Une synthèse régionale des premiers résultats de mesure, portant sur les rejets de 242 établissements industriels, a été présentée en 2008.

► Le soutien aux politiques environnementales et le développement durable

► Intégrer l'environnement

- La contractualisation



Littoral - © CP DREAF

Une Mission d'Appui Environnement (MAE) a été créée pour aider les services instructeurs de l'Etat et de la Région à optimiser la prise en compte de l'environnement dans les projets financés dans le cadre du Contrat de Projets Etat - Région (CPER) et du Programme Opérationnel (PO) du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007-2013. La MAE a élaboré un guide à l'attention des services instructeurs.

- L'urbanisme et l'aménagement du territoire

En 2008, 8 plans locaux d'urbanisme (PLU) ont fait l'objet d'une démarche visant à évaluer les conséquences pour l'environnement des choix opérés dans la planification. La DIREN, représentant le préfet de département en tant qu'autorité environnementale, a formulé un avis sur ces PLU. Elle a également apporté son appui à la réalisation par les collectivités de l'évaluation environnementale de documents de planification : plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (Conseil général du Nord), plan de déplacements urbains (Lille Métropole Communauté Urbaine).

La DIREN s'est fortement impliquée dans la procédure de révision de la charte des parcs naturels régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut. L'avant-projet de charte a été soumis au MEEDDAT. Pour améliorer l'efficacité des enquêtes publiques, la DIREN a conçu et mis en oeuvre en 2008 une formation sur les parcs naturels régionaux à l'attention des 160 commissaires enquêteurs missionnés pour les 3 parcs naturels du Nord - Pas-de-Calais.

La DIREN formule également des avis sur l'ensemble des projets d'aménagement soumis à étude d'impact. A ce titre en 2008 elle a rendu 320 avis sur la prise en compte du paysage pour les permis ou l'installation d'antennes de radiotéléphonies, 670 avis relatifs à des projets de distribution d'énergie électrique ou de gaz, ainsi que sur des projets plus complexes comme les ZAC (8 avis) ou des projets routiers (5 avis) ou encore sur les permis éoliens (2 avis).

La DIREN a instruit, en 2008, 3 dossiers de demandes concernant la création de 9 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) dans le département du Nord.

Enfin, la DIREN a lancé avec le sous-préfet de Dunkerque une démarche partenariale visant à gérer sur le long terme le polder des Wateringues, pour tenir compte de nouveaux enjeux liés au changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer associée.

► Promouvoir le développement durable

► L'action du CERDD

Créé en mai 2001, le Centre ressources du développement durable (CERDD) est un groupement d'intérêt public unique en France, spécialisé dans l'accompagnement des acteurs des territoires dans leurs démarches de développement durable.

En 2008, le CERDD est venu en appui de nombreuses collectivités, entreprises et institutions du Nord - Pas-de-Calais sur les thèmes de l'environnement, des territoires, du développement durable des entreprises et a également participé à l'organisation en région de plusieurs manifestations d'envergure (Journée annuelle de développement durable des entreprises JADDE, colloque sur l'évaluation des démarches de développement durable, semaine du développement durable).

► La semaine du développement durable, du 1er au 7 avril 2008

La DIREN et la DIREN pilotent la semaine du développement durable qui se déroule du 1er au 7 avril et dont l'objectif est de faire connaître le développement durable. En 2008, 214 actions ont été inscrites (117 en 2007) et cinq thèmes majeurs ont été abordés : les déchets, l'énergie, l'alimentation, les transports et l'habitat.

► La mise en place des Certificats d'économie d'énergie (CEE)

L'une des mesures de la loi de programmation sur l'énergie de juillet 2005 consiste à obliger les vendeurs d'électricité, de gaz, de fioul, de chaleur ou de froid à promouvoir l'installation d'équipements peu consommateurs d'énergie. En contrepartie, ils obtiennent des certificats d'économie d'énergie (CEE).

Les premières demandes de CEE ont été traitées en 2007 (6 dossiers). En 2008, 21 dossiers de demandes de CEE ont été déposés.

L'agriculture, la forêt et le milieu rural



La fièvre catarrhale ovine (FCO) et ses suites économiques, la mise en place du plan d'urgence en faveur des agriculteurs ainsi que la réforme de la Politique Agricole Commune, avec notamment la mise en place des droits à paiement unique (DPU) et le plan de développement rural hexagonal (PDRH), ont marqué l'année 2008.

— Agriculture

► La fièvre catarrhale ovine

Le Nord a été le premier département métropolitain touché par la fièvre catarrhale ovine (FCO) au cours de l'été 2006. Dans le Nord plus de 1 600 cheptels ont été officiellement déclarés infectés par l'épidémie qui a entraîné la mort de 20 000 animaux (4 000 ovins et 16 000 bovins).

Une première indemnisation sanitaire a été accordée aux éleveurs concernés par ces pertes. Elle a été complétée fin 2008 par le versement à 1 612 éleveurs d'une aide de l'Etat d'un montant total de plus de 2 200 000 euros.

► la mise en place du plan d'urgence en faveur des agriculteurs

Dans le cadre de la conférence sur la situation économique de l'agriculture, un plan d'urgence a été décidé pour venir en aide aux agriculteurs affectés en 2008 par une baisse de leurs revenus



Champ cultivé - © CP DREAF

(hausse des charges, chutes des cours de production, conséquences économiques de l'épidémie de fièvre catarrhale ovine).

Pour le département du Nord, 835 925 euros ont été versés au titre du fonds d'allègement des charges et 464 403 euros pour la prise en charge des cotisations sociales .

Ces crédits sont destinés à venir en aide aux exploitations les plus en difficulté.

► Réforme de la PAC : les droits à paiement unique (DPU)

Fondée sur le découplage des aides, la réforme 2003 de la politique agricole commune (PAC) rompt le lien entre les aides communautaires et l'acte de production. L'aide est désormais fondée sur un dispositif de droits à paiement à la surface, individuels, appelés droits à paiement unique (DPU). La condition du versement de cette aide, qu'il y ait ou non production, est le respect du maintien des surfaces dans un état agronomique satisfaisant.

En 2008, dans le département du Nord, 305 388 droits à paiement unique (DPU) représentant une valeur de 106 499 620 euros sont détenus par 6 502 exploitants.

Au 15 mai 2008, 6 179 exploitants avaient activé leurs droits à paiement unique (plus de 103 millions d'euros payés à ce titre au 1er décembre 2008) et 17 868 clauses ou avenants d'échange avaient été passés entre les détenteurs de DPU.

La dernière phase de mise en oeuvre du nouveau régime de paiement unique de la réforme de la PAC s'est traduit par la mise en place de réserves départementales.

Chaque réserve départementale est alimentée par la taxation des transferts des droits à paiement unique entre les exploitants agricoles du département. Elle permet de corriger les situations particulières de certains exploitants grâce à des programmes départementaux définis par la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A) en concertation avec la profession agricole.

En 2008, 57 exploitations ont pu bénéficier d'une amélioration de leur dotation en DPU pour un montant de 120 563 euros dont 56 657 euros au titre de l'installation de 15 jeunes agriculteurs.

► Le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

Ce nouveau plan de développement rural fixe pour la période 2007-2013 le cadre financier en ce qui concerne l'installation des jeunes, les investissements réalisés dans le cadre du Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) et du Plan végétal environnemental (PVE) ainsi que les mesures environnementales. Au plan régional, ce document est décliné dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR).

En 2008, la contractualisation d'un certain nombre de mesures



agro-environnementales (MAE-T) relatives aux zones humides, à Natura 2000, à la préservation de l'eau et des paysages ainsi qu'à la problématique de l'érosion a été engagée. 70 exploitants ont contractualisé pour 5 ans pour un montant de 1 856 120 euros. Ont également été déposés 2 dossiers de conversion à l'agriculture biologique, 6 dossiers relatifs à la protection des races menacées et 7 dossiers concernant la protection des ressources végétales. Enfin, 4 dispositifs de primes herbagères agri-environnementales (PHAE2) relatives à la gestion extensive de l'herbe ont été mises en oeuvre.

— Espaces - Milieux - Environnement

► Forêt – Filière bois

L'année 2008 a été marquée par les conséquences de la tornade du 8 août qui a frappé la région de Maubeuge. 150 000 euros ont été mobilisés au titre des crédits du « plan Chablis » afin de permettre la remise en état des espaces forestiers dévastés.

Concernant la filière bois, 450 000 euros ont été investis dans le financement de 11 projets.



Chablis de Haumont - © CP DDAF

► Aménagement foncier et urbanisme

En 2008, la DDAF s'est vue confier la totalité des compétences « aménagement foncier » pour l'Etat. Dans ce cadre, elle exerce le contrôle de légalité et apporte un appui technique et administratif à l'ensemble des 212 associations foncières communales ou intercommunales de remembrement du département.

Par ailleurs, la DDAF a formulé des avis sur 525 dossiers de permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations diverses ou lotissements ayant un impact particulier sur les zones agricoles ou présentant des éléments spécifiques relevant de la compétence du service.

► Chasse

Un plan de chasse pour le petit gibier (lièvres) a été mis en place en 2008 et 70 000 animaux ont été attribués sur l'ensemble du département.

En 2007-2008, 2 523 chevreuils ont été prélevés (+ 20% par rapport

à la saison précédente) et les attributions de plan de chasse pour 2008/2009 ont été fixées à 3 174 animaux (+ 12 % par rapport à 2007).

Concernant les cerfs, 62 animaux ont été prélevés sur le massif de Mormal (+ 31 % par rapport à 2007) et les attributions de plan de chasse pour la saison 2008-2009 restent stables (76 animaux).

► Pêche et cultures marines

Les filières mytilicoles au large de Zuydcoote ont fait l'objet d'une évaluation par IFREMER au cours de l'année 2008 au regard de la situation sanitaire de la zone (évaluation chimique et microbiologique). Les premiers éléments de cette évaluation marquent une tendance favorable à plus de 90 % des résultats, ce qui permet d'envisager un classement en catégorie A pour l'année 2009.

Les 5 barges conchylicoles permettant d'exploiter les zones concédées sont agréées ou en cours d'agrément par la Direction des Services Vétérinaires pour commercialiser directement leur production.



Première récolte en mer du Nord © Thierry LAFORGE - DDAF 59

► Eau et environnement

La principale activité de la DDAF dans le domaine environnemental en 2008 a consisté en la préparation des Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAE-T).

5 enjeux ont été définis pour les territoires à l'intérieur de zones d'action prioritaires : la biodiversité (Natura 2000), l'eau (Directive Cadre sur l'Eau), la lutte contre l'érosion, la préservation des zones humides et la préservation du paysage, un catalogue de 106 mesures territorialisées a été élaboré.

— Conseil aux collectivités et ingénierie d'appui territorial

La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt exerce traditionnellement des missions de conseil, d'assistance technique et de maîtrise d'oeuvre auprès des collectivités publiques en milieu rural dans les domaines relevant de sa compétence :

- L'hydraulique agricole et fluviale,
- L'assainissement collectif et le génie épuratoire,
- Les déchets ménagers
- L'électrification rurale,
- La gestion et la délégation des services publics,
- L'adduction d'eau,
- Les travaux connexes aux aménagements fonciers.

La lettre-circulaire du 10 avril 2008 conjointe ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) – ministère de l'agriculture et de la



pêche relative à la modernisation des politiques publiques en matière d'ingénierie publique concurrentielle et la circulaire du 22 juillet 2008 ont fixé à fin 2011 la cessation complète de cette activité.

En 2008, 38 nouveaux marchés dont 24 opérations de maîtrise d'oeuvre et 14 opérations d'assistance conseil ont été signés.

9 missions ont été effectuées pour le compte de l'Etat ou de collectivités publiques au titre de l'ingénierie non rémunérée. Ces missions ont permis d'apporter une expertise et un appui territorial dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de la protection de l'environnement.

Les infrastructures de transport



En 2008, les différents services de l'Etat (service de la navigation Nord – Pas-de-Calais, direction départementale des affaires maritimes, direction interdépartementale des routes Nord, directions régionale et départementale de l'équipement, délégation régionale de l'aviation civile) ont :

- engagé plusieurs opérations préparatoires au projet de Canal Seine-Nord Europe ;
- appliqué la réforme des permis de plaisance ;
- entretenu, aménagé et modernisé le réseau routier national ;
- poursuivi la révision du plan d'exposition au bruit pour l'aéroport Lille-Lesquin.

Le transport fluvial

En 2008, le trafic de marchandises a connu une hausse de 11,20 % par rapport à 2007. Le transport fluvial séduit donc les industriels, en dépit d'une conjoncture défavorable.

Les filières biocarburants avec + 57 % en tonnes affichent la plus grosse progression, devant les filières céréalières et alimentaires avec + 34 % en tonnes.

Les produits métallurgiques et les produits de la construction ont, quant à eux, reculé (respectivement - 21 % et - 6 %) eu égard au contexte économique difficile.

Les travaux engagés dans le cadre du contrat de plan Etat - Région

Pour préparer et accompagner le projet du canal Seine – Nord Europe dont l'ouverture est prévue en 2015, le service de la navigation Nord – Pas-de-Calais a réalisé plusieurs opérations préparatoires :

- le relèvement des ponts sur le réseau à grand gabarit ;

La hauteur libre sous les ponts est ainsi portée à 5,25 m ce qui garantit le passage de convois formés de deux couches de conteneurs. Ce chantier qui comprend la relève ou le remplacement de 40 ouvrages est déjà bien avancé : 32 ouvrages ont déjà été soit relevés, soit supprimés.

- l'optimisation de la gestion des plans d'eau permettant de garantir la ligne d'eau de référence ;

D'importants travaux de modernisation des ouvrages de régulation hydraulique ont été menés sur le barrage de Grand Carré sur la Deûle. Ils se sont achevés le 11 septembre 2008.

- le recalibrage sur l'Escaut entre Trith et Mortagne au gabarit des convois de 3 000 t sur 65 kms de canaux ;

Les travaux de recalibrage des biefs Bruay/Fresnes et Fresnes/Mortagne ont été achevés en 2008.

- la reconstruction du barrage du Quesnoy-sur-Deûle avec, en particulier, la délimitation du nouveau chenal par palplanches ;

L'objectif est de reconstruire en totalité ce barrage afin de mieux réguler les cotes d'eau des plans d'eau. En juin 2008, le premier sas était réalisé. Les travaux se poursuivent en 2009.

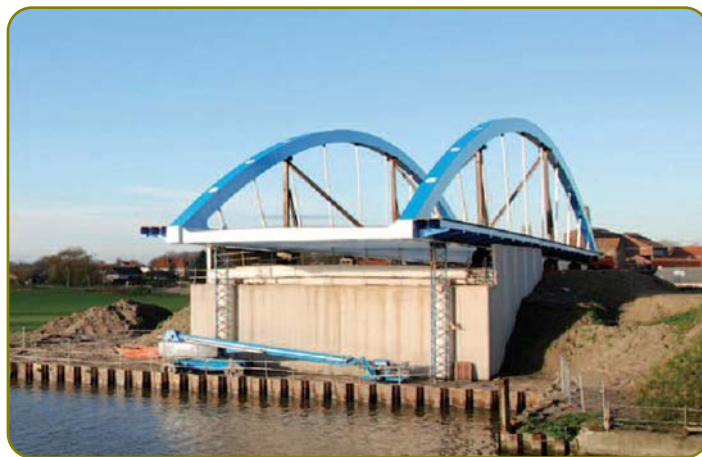


Barrage de Quesnoy-sur-Deûle
© Service navigation Nord – Pas-de-Calais / Voies navigables de France

- les travaux de reconstruction du pont de Copenaxfort ;

Ils ont débuté en août 2007. L'ancien pont a été maintenu en activité pour servir les usagers, il sera démolí ultérieurement. Le nouvel ouvrage a été lancé le 18 décembre 2008.

La mise au gabarit européen du pont de Copenaxfort à une hauteur libre de 7 m sur la liaison Dunkerque-Escaut-Lille, ouvrira l'accès aux grosses unités fluviales. L'ouverture à la circulation du pont est prévue en 2009.



Pont de Copenaxfort – L'ouvrage avant son lancement
© Service navigation Nord – Pas-de-Calais / Voies navigables de France



Le transport maritime

La réforme des permis de plaisance mise en oeuvre en 2007 par la Direction départementale des affaires maritimes (DDAM) a connu sa pleine application en 2008.

Cette réforme permet de donner un statut pérenne aux enseignants des permis nautiques mer et fluviaux, en leur conférant la responsabilité de valider les épreuves pratiques des permis.

Les candidats se présentent aux examens théoriques à la DDAM selon une procédure totalement renouvelée d'inscription informatique et d'épreuve QCM en vidéo.

Après la forte augmentation du nombre de permis délivrés en 2007, qui traduisait l'inquiétude des usagers face à la réforme, la DDAM est revenue au rythme habituel de délivrance des permis (1 228 permis délivrés).

La réforme a permis, en faisant appel à une bonne mobilisation des professionnels des bateaux écoles, de maintenir un niveau de résultats élevé en diminuant le nombre d'examens. A titre d'exemple, pour 10 sessions organisées en juillet 2007 avec 78% de réussite, l'année 2008 a vu 5 sessions mises en oeuvre pour 88% de réussite.

Dans la logique de la charte Marianne, un comité d'usagers permet de piloter le bon suivi de cette réforme.

La DDAM a mis en place, en parallèle, une inspection pédagogique des enseignements et un suivi technique des navires écoles, dans le cadre de ses compétences en matière de contrôle et d'encadrement de la filière nautique.

Le réseau routier national

En 2008, la Direction interdépartementale des routes (DIR) Nord a assuré l'entretien des 1 100 kms de son réseau de routes nationales et autoroutes pour un montant total de 65 millions d'euros sur les sept départements que comporte son territoire. Ce budget traduit une implication significative de la DIR, après une première année de mise en place en 2007. Sa capacité de réalisation d'opérations a été accrue de plus de 18 millions d'euros, sans compter le programme de régénération de l'autoroute A 25 d'une année sur l'autre, pour l'ensemble du réseau de la DIR.

L'année 2008 a été l'occasion pour la DIR de conforter et de renforcer ses moyens propres, avec l'acquisition de plus de 50 véhicules et engins neufs lui permettant de moderniser sa flotte. Le programme immobilier dans le département du Nord s'est traduit par la rénovation du centre d'entretien et d'intervention d'Avesnes et la livraison de celui de Lille Ouest.

Le recrutement de près de 55 nouveaux agents d'exploitation lui permet de disposer de son plein effectif pour l'entretien direct du réseau. Ce sont, en définitive, plus 440 agents (sur un total de plus de 700) qui assurent au quotidien, dans des conditions délicates sous forte circulation, la viabilité et la sécurité du réseau national, ainsi que son entretien courant, la signalisation, le fauchage, le

curage et le nettoyage des fossés et bassins...

Dans le département du Nord, les actions significatives de la DIR ont porté sur les travaux d'entretien de son réseau, sur l'appui apporté à la Direction régionale de l'équipement (DRE) Nord - Pas-de-Calais pour la réalisation des opérations dont cette dernière a la responsabilité.

Les travaux d'entretien routier

En matière d'entretien de la route, une première tranche de la rénovation de l'autoroute A25 Lille Dunkerque, pour pratiquement 11 millions d'euros de travaux, a été lancée entre les échangeurs de Winnezele et Wormhout (14 et 15) dans les deux sens.



L'A25 après travaux - © DIRN

Elle a conduit à la livraison d'une tranche d'autoroute quasi neuve de 6 kms de long et préfigure le traitement des 42 kms prévus pour un total d'environ 100 millions d'euros, les travaux se poursuivant jusqu'en 2011. Cela a permis de tester les méthodes de réalisation et les points-clés à prendre en compte.

De multiples chantiers conséquents d'entretien sur le réseau routier national ont été réalisés : la réparation de murs de soutènement dans la courbe de Babylone sur la RN227, ou encore de gros travaux de chaussées sur les autoroutes A1, A2 et A16, imposant la réalisation du chantier de nuit ou le week-end.



Travaux de renforcement des murs de soutènement de la courbe de Babylone - © DIRN



► La gestion de trafic

Les agents de la DIR Nord ont été mobilisés de nombreuses fois pour faire face à des perturbations du trafic sur les autoroutes de la région, soit à la suite d'accidents graves, soit en raison des difficultés sur le trafic transmanche au port de Calais ou suite à l'incendie dans le tunnel sous la Manche, soit en raison des intempéries.

La mise en place d'équipements dynamiques sur les autoroutes urbaines de Lille (programme ALLEGRO) s'est poursuivie avec la réalisation de la deuxième tranche concernant les abords de l'agglomération Lilloise, le boulevard périphérique et la RN227 à Villeneuve d'Ascq. Ces axes sont équipés en systèmes de vidéo surveillance, d'aide à la gestion de trafic, de calcul des temps de parcours et d'information des usagers.

► La modernisation du réseau

Plusieurs opérations de modernisation du réseau ont été réalisées pour le compte de la DRE Nord - Pas-de-Calais, comme :

- l'achèvement de la Rocade minière entre Douai et Valenciennes, avec la mise aux caractéristiques autoroutières (A21) ;

- le lancement de l'aménagement de l'échangeur entre les autoroutes A23 et A2 à Valenciennes, avec les premiers travaux pour réaliser la bretelle dans le sens Lille-Paris ;

- la réalisation des premiers rétablissements de communication pour la mise à deux fois deux voies de la RN2 quant à la section Hautmont-Beaufort au sud de Maubeuge.

► Le transport aérien

► Le pilotage de la performance

Les services de l'aviation civile dans le Nord - Pas-de-Calais sont constitués :

- d'un pôle régalién et de surveillance de la mise en oeuvre de la réglementation, représenté par la délégation de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais ;

- d'un pôle de type opérateur, chargé du contrôle de la circulation aérienne dans l'espace aérien inférieur situé au Nord de Paris, représenté par le service de la navigation aérienne Nord, SNA Nord.

Dans cette organisation, la Délégation de l'aviation civile est chargée de vérifier la conformité de l'ensemble des acteurs - dont les exploitants d'aérodrome par exemple - aux exigences réglementaires relatives à la sécurité, à la sûreté et à l'environnement.

Ces exigences réglementaires reprennent les normes de l'organisation de l'aviation civile internationale et sont, de plus en plus, d'origine européenne.

Pour optimiser ses missions, une démarche de pilotage de la performance par objectifs (PPO) a été déployée par l'aviation civile afin, notamment, de mesurer, au moyen d'indicateurs, le niveau de performance obtenu. Chacun de ces indicateurs, exprimé de manière chiffrée, est représentatif d'un objectif. Un tableau de

bord représentant une sélection d'indicateurs est élaboré afin de faciliter l'analyse et le dialogue. Il permet une présentation synthétique des données essentielles de l'activité du service.

A titre d'exemples, l'élaboration des plans d'exposition au bruit et la tenue des réunions des commissions consultatives de l'environnement des aérodromes sont suivies dans le cadre de cette démarche.

► Le système de management de la sécurité, SGS, sur les aéroports de plus de 350 000 passagers

Dans le cadre de l'obtention, en mars 2008, de son certificat de sécurité aéroportuaire imposé par la réglementation de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI), l'exploitant de l'aéroport de Lille-Lesquin, la Chambre de commerce et d'industrie Grand Lille - devenue le premier janvier 2009 la SOGAREL, Société de gestion de l'aéroport de la région de Lille - a mis en place un système de management de la sécurité, SGS.

Ce système pilote la sécurité relative aux moyens et services aéroportuaires gérés par l'exploitant, nécessaire à la circulation des aéronefs. Il met en oeuvre la politique de sécurité, assure la gestion des risques et la promotion de la sécurité.

En particulier, afin de traiter les problèmes de sécurité pouvant survenir dans les activités en interface entre les différents acteurs de la plate forme aéroportuaire (compagnies aériennes, assistant en escale et autres prestataires), l'exploitant a réuni, en décembre 2008, le premier comité de sécurité aéroportuaire.

Les services de l'aviation civile ont prévu, en 2009 d'effectuer un audit de suivi du SGS.

► Le management environnemental sur l'aéroport de Lille-Lesquin

Sans attendre d'avoir atteint les critères mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés du code général des impôts mentionné dans l'article L 227-5 du Code de l'Aviation Civile, l'aéroport de Lille - CCIGL, exploitant de l'aéroport de Lille, s'est doté de façon volontariste, d'un système de mesure du bruit d'origine aéronautique et du suivi des trajectoires des aéronefs.

Ce système se compose, notamment, de neuf stations de mesure de bruit, d'une base de données de vols, des données radar recueillies auprès du Service de la navigation aérienne Nord, qui effectue le contrôle de la circulation aérienne sur le site aéroportuaire.

Ce système est destiné à l'information des riverains et des usagers. Il permet de répondre, le plus objectivement possible, aux témoignages concernant les survols d'avions : point de passage, altitude, niveaux de bruit.

Parallèlement, la révision du plan d'exposition au bruit s'est poursuivie. Ce document définit les contraintes d'urbanisme aux abords de l'aéroport. Il permet de concilier l'activité aéronautique et le développement maîtrisé des communes riveraines. Le projet de révision a été présenté en commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lille-Lesquin et a été soumis à enquête publique. Il devrait faire l'objet d'une approbation par l'autorité préfectorale au début de l'année 2009.

L'amélioration du service rendu aux usagers



► La Préfecture à l'écoute de l'utilisateur

Des enquêtes mystère et de satisfaction sont régulièrement organisées pour évaluer la qualité du service, le degré de satisfaction et les attentes des divers publics reçus.

Deux enquêtes de satisfaction ont été réalisées par le Service d'Accueil et de Relation avec les Usagers (SARU) en 2008 auprès de 800 usagers. Dans le même temps, la gestion systématique des réclamations mise en place en 2007 a été pérennisée.

Une enquête mystère a également été menée en octobre 2008 par un groupe d'élève de l'IRA de Lille, auprès de 14 services de l'Etat, dont les sous-préfectures de Douai, Cambrai, Dunkerque, Avesnes-sur-Helpe et la préfecture de Lille. Son objectif était de vérifier le respect des engagements de la Charte Marianne en ciblant particulièrement deux modes d'accueil : téléphonique et électronique.

L'analyse des résultats de ce travail a contribué à dégager les pistes de réflexion et à proposer des actions pour améliorer la qualité d'accueil.

► Les actions réalisées en 2008

L'amélioration de la signalétique

La mise en place de la signalétique définitive s'est achevée au premier semestre 2008. Elle a été renforcée dans certaines zones « grand public ».

Par ailleurs, la préfecture du Nord a décidé de mettre en place, notamment dans ses locaux à Scrive, un système d'affichage dynamique par le biais d'écrans LCD installés à l'entrée du site et dans les différentes zones d'accueil du public.

Durant l'année 2008 la plupart de services de l'Etat ont poursuivi leurs efforts pour améliorer l'accueil et le service à l'utilisateur.

Plus de 26 administrations dans le Nord ont mis en place une Charte Marianne ou son équivalent et sont engagées dans une démarche d'amélioration continue de leur accueil et des relations avec les usagers.

Une démarche interministérielle a été initiée au niveau départemental depuis 2005 dans le but d'impulser, de coordonner et de mettre en commun un certain nombre d'actions comme la professionnalisation des agents, l'accueil des personnes handicapées, l'amélioration des conditions d'accueil et d'attente, la mutualisation des bonnes pratiques ainsi que la réalisation d'un baromètre annuel de la qualité de l'accueil par des enquêtes mystère.

► L'amélioration du service rendu aux usagers dans les services de la préfecture et des sous-préfectures.



La préfecture @ votre service
© Préfecture du Nord - BCI

L'amélioration de la qualité de service est un levier essentiel de la modernisation de l'Etat.

C'est ainsi que depuis l'année 2005, la Préfecture du Nord s'est engagée à respecter les engagements de la Charte Marianne pour veiller à l'amélioration de la qualité et de l'accueil du public sous ses différentes formes (physique, téléphonique, électronique, courrier).

Derrière cette volonté de développer un accueil de qualité, l'enjeu est d'adapter l'organisation des services afin de mieux répondre aux attentes des usagers.

Cette tendance est confirmée par les orientations de la RGPP qui font de l'amélioration de la qualité de l'accueil un des chantiers prioritaires de l'Etat.



Information du public à la préfecture du Nord
© Préfecture du Nord - BCI

Ce projet qui s'inscrit dans la démarche globale d'amélioration de l'accueil et du service à l'utilisateur et constitue un support d'information très puissant, a été élaboré en association avec les agents et l'encadrement des services concernés.



La réorganisation du service des cartes grises

Le projet de réorganisation du service afin d'améliorer les délais de délivrance des titres, les modalités d'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, s'est concrétisé le 25 mars 2008. Le nouveau mode de fonctionnement consiste essentiellement à un pré-contrôle des dossiers dans une zone pré-accueil réaménagée à cet effet, puis à la saisie en direct des dossiers simultanément à leur instruction dans une zone dédiée.

Selon les données statistiques relevées sur le gestionnaire de file d'attente installé en préfecture du Nord, le délai moyen cumulé pour l'année 2008 est passé à 46 mn contre 61 mn pour l'année 2007.

La poursuite de la démarche d'amélioration de l'accueil téléphonique

Afin d'améliorer la qualité de la prise en charge de l'utilisateur et de sensibiliser les cadres et les agents à la bonne gestion du téléphone dans leurs services, une nouvelle session de formations a été mise en place. A l'issue de cette session, une charte listant tous les engagements inhérents à un bon accueil téléphonique a été créée par les agents stagiaires. La maquette, appelée « charte ACTELPREF » a été réalisée par la cellule multimédia de la préfecture.

Par ailleurs, l'accueil téléphonique en préfecture qui a été classé « objectif prioritaire pour l'année 2009 » a fait l'objet d'un état des lieux dressé à la fin de l'année 2008 au sein des services de délivrance des titres qui constituent à eux seuls plus de la moitié du total des appels.

Le prochain rapport d'activité donnera des précisions sur ce point.

► L'instruction des plaintes et des signalements dans les services des affaires sanitaires et sociales

Les services de la DDASS du Nord ont poursuivi en 2008 l'instruction des plaintes et signalements reçus de particuliers et de professionnels ou de directeurs d'établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux.

Le bilan 2008 fait apparaître un accroissement particulièrement important du nombre des plaintes et signalements tous services confondus (hors service santé environnement) en 2008 : 312 plaintes enregistrées, soit un taux d'augmentation de 160 % par rapport à 2007.

Parmi les motifs principaux d'insatisfaction ou de mécontentement contenus dans les courriers de plaintes, on note la qualité des soins d'hygiène, médicaux ou de nursing dispensés, la qualité de l'accueil voire des situations de maltraitance ou de violence.

Près de la moitié des plaintes (hors plaintes qui concernent le service santé environnement) relève de deux protocoles.

Le protocole de gestion des plaintes et signalements

Afin de sécuriser la procédure de gestion des plaintes et signalements et de répondre aux critères de qualité attendus du dispositif (exhaustivité, réactivité, transparence, qualité, neutralité et égalité de traitement), un nouveau protocole de gestion administrative des plaintes a été adopté et est entré en vigueur le 1^{er} mars 2008.

Les modifications importantes, par rapport à la procédure en vigueur jusqu'alors, concernent :

- la désignation d'un correspondant plaintes dans chaque service ; chargé notamment du suivi des délais d'instruction ;
- l'édition d'une fiche de suivi des délais ;
- l'envoi systématique d'un courrier de réponse au plaignant à l'issue de l'instruction.

La première année de mise en oeuvre de ce nouveau protocole est très positive. L'identification d'un instructeur pour chaque plainte, comme l'envoi d'un courrier de réponse au plaignant (sauf plainte anonyme) à l'issue de l'instruction sont désormais systématiques.

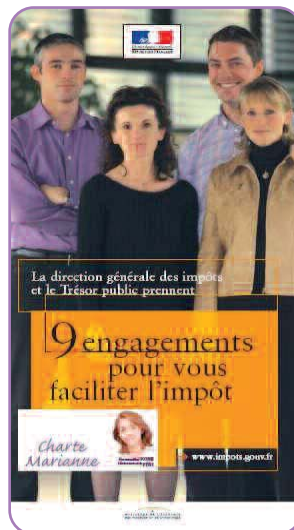
Le protocole de signalement des événements indésirables

Ce protocole a été élaboré en application de l'instruction ministérielle n°DGAS/2A/2007/112 du 22 mars 2007 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance. Il a été transmis par courrier du 27 février 2008 à tous les établissements sociaux et médico-sociaux du département, accompagné d'une fiche type de signalement. Son objectif est de garantir, dans les meilleurs délais, l'information des autorités administratives compétentes par les responsables d'établissements, concernant des événements indésirables, exceptionnels ou dramatiques survenus dans leurs structures.

► La démarche qualité dans les administrations financières

Cette démarche qualité se décline à plusieurs niveaux :

► Une démarche simplifiée pour l'utilisateur



L'amélioration de la qualité du service en 2008 est placée dans le contexte de la fusion des deux administrations, Direction Générale des Impôts et Direction Générale de la Comptabilité Publique, et la mise en place d'un guichet fiscal unifié qui devient l'interlocuteur unique pour les particuliers.

Le département du Nord a ainsi préfiguré à Denain un "S.I.P." (Service des Impôts des Particuliers) unissant les anciennes structures, centre des impôts et trésorerie de



Denain. Désormais, l'usager denaisien peut résoudre toutes ses questions fiscales en une seule démarche, dans un lieu unique. Dans les communes plus petites où il n'y a pas de centre des impôts, ce sont les actuels services du Trésor public qui assureront la mission d'accueil fiscal de proximité, garantissant par là-même la présence du service public, particulièrement en milieu rural. Les trésoreries seront compétentes non seulement pour le recouvrement, comme c'est déjà le cas aujourd'hui, mais également pour les questions courantes concernant le calcul de l'impôt.

Le développement des téléprocédures pour les particuliers et professionnels est poursuivi. Le département a compté près de 250 000 télédéclarants à l'impôt sur le revenu, et près de 20 000 télédéclarants TVA.

Le site www.impots.gouv.fr fait régulièrement l'objet de campagnes de promotion dans la presse ou sur les lieux d'accueil des structures en charge de l'impôt.

Les modes de paiement dématérialisés (mensualisation, prélèvement automatique à l'échéance, et paiement direct en ligne) font également l'objet de journées de promotion dans les trésoreries. Le département affiche d'ailleurs un taux supérieur à la moyenne nationale : 53,66 % des contribuables du Nord ont recours à ces modes de paiement, avec un taux d'adhésion à la mensualisation ou prélèvement de plus de 80 % pour l'impôt sur le revenu.

► Le programme PVFI (Pour Vous Faciliter l'Impôt)



Le programme "Pour vous faciliter l'impôt" de la direction générale des finances publiques comporte neuf engagements de qualité applicables dans l'ensemble des services.

Le respect de ces engagements est mesuré 2 fois par an sous forme d'appels mystère et d'audits internes.

► L'amélioration de l'accueil du public dans les services de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Les services de renseignements basés à Lille, Tourcoing, Dunkerque et Douai doivent faire face à un flux de public toujours aussi important (15 170 usagers renseignés en 2008) et des questions de plus en plus complexes.

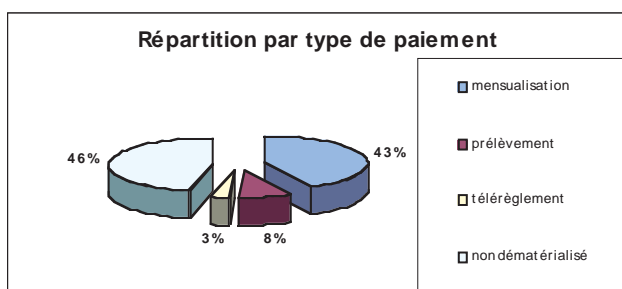
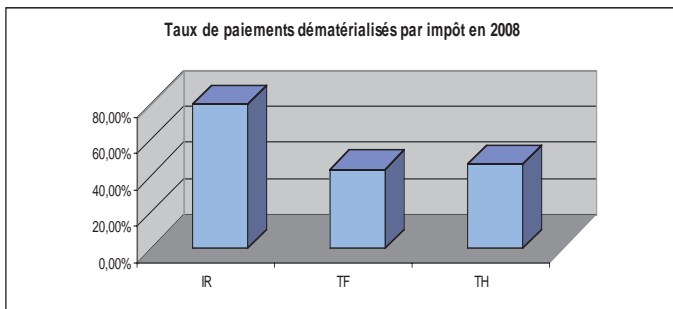
A partir du mois de septembre, le nombre de personnes reçues a augmenté en raison des difficultés économiques et des demandes de renseignements de plus en plus nombreuses sur la rupture conventionnelle, nouveau mode de rupture du contrat de travail.

Le service de Lille propose désormais aux usagers la possibilité de prendre un rendez-vous, leur évitant ainsi une parfois longue attente et un horaire imprévisible. Une personne prend les rendez-vous chaque jour et le planning est rempli une semaine à l'avance ; il n'est pas possible pour le moment d'accroître cette possibilité, afin de préserver la réception des cas urgents le jour même.

Les usagers ont toujours la possibilité d'obtenir des renseignements par téléphone grâce au CIRA où sont détachés 4 contrôleurs du travail de Lille et à 2 permanences assurées par les agents du service renseignements de Dunkerque.

► L'application de la charte Marianne et la démarche qualité au sein des services départementaux de la Direction régionale des douanes et des droits indirects

L'action douanière concerne deux publics bien distincts :
- elle concerne le citoyen, pris le plus souvent en qualité de voya-



► Des structures spécialisées pour améliorer la qualité de service

Le Centre impôts services répond au 0810 46 76 87, sur des questions relatives à la fiscalité.

Le Centre prélèvement services est joignable au 0810 012 009 pour toute question sur le prélèvement automatique de l'impôt, qu'il s'agisse d'une simple demande d'information ou d'une demande d'adhésion ou de modification de contrat.

Son périmètre de compétence est passé de 11 à 13 départements en 2008.



geur et qui, à cette occasion, peut faire valoir des droits mais se doit aussi de respecter un certain nombre d'obligations d'ordre fiscal ou d'une autre nature.

- elle s'adresse également aux différents acteurs du commerce international qu'ils soient entreprises ou prestataires, s'agissant du traitement des flux de marchandises.

En 2008, l'action des services s'est portée en raison des échéances communautaires, sur la qualité de nos prestations envers les acteurs économiques et tout particulièrement les entreprises.

► L'action grand public

Le renseignement grand public est, hormis le site internet « www.douane.gouv.fr » dévolu à la structure nationale Info Douane Service, 0 811 20 44 44 (0,09 euros/mn).

Cette plate-forme téléphonique implantée dans les locaux du bureau des douanes de Valenciennes Prouvy est rattachée à la direction interrégionale de LILLE.

Ce service a connu encore une activité très soutenue en 2008, traitée selon les engagements de délais et de qualité de la charte Marianne.

Il a répondu à 48 551 appels téléphoniques ainsi qu'à 13 327 courriels.

► L'action économique envers les acteurs du commerce international

- Deux actions spécifiques menées, sous la forme de réunion douane - entreprises

Ce type d'action est organisé régulièrement à l'intention des opérateurs pour mieux les associer aux réformes en cours et les conseiller. A cet égard, le conseil aux entreprises en matière de dédouanement figure parmi les priorités d'action du service.

Deux réunions se sont tenues, à la CCI du Valenciennois le 27 mars 2008, et à Lille le 19 novembre 2008.

Cette dernière manifestation a réuni, en présence du Préfet de région, des représentants d'entreprises ou de prestataires qui ont pu également bénéficier d'entretiens personnalisés avec différents services des bureaux de dédouanement ou de la cellule régionale de conseil aux entreprises.

Enfin, pour un meilleur service, un espace « créateurs d'entreprise » a été aménagé sur le site internet national www.douane.gouv.fr.

- La modernisation du dédouanement et des modalités déclaratives en général

L'action administrative a été orientée pour répondre aux prescriptions communautaires généralisant l'utilisation de supports déclaratifs dématérialisés, via internet. Elle s'intègre dans une nouvelle démarche qualité dénommée « pacte 3S » comme service, simplicité et sécurité.

L'outil du dédouanement est le système DELT@ (Dédouanement En Ligne par Transmission @utomatisée) qui traite au plan national plus de 150 000 déclarations par semaine.

En 2008, le taux de dématérialisation a été porté à 86,21 % pour 82,83 % en 2007. L'action doit cependant être poursuivie auprès des petites entreprises.

► L'amélioration du service rendu aux usagers au sein de l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes du Nord

Dans le respect de la charte Marianne et du contrat pluri-annuel de performances 2006-2008, l'unité départementale de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) s'est attachée à fournir des éléments de réponse aux consommateurs et professionnels qui l'ont sollicitée dans des délais maîtrisés, le délai moyen de réponse aux plaintes et le délai moyen de traitement des demandes d'information s'établissant à 5 jours en 2008.

Un nouveau message vocal d'accueil du standard indique systématiquement au public (consommateurs, professionnels, collectivités) le recours possible pour toute question de concurrence ou de consommation, d'une part, au numéro "39.39 Allo service public" et, d'autre part, à son site Internet www.bercy.gouv.fr, riche en éléments d'actualité, fiches réflexes et dépliants pratiques.

Un inspecteur de la division Protection Economique du Consommateur, par ailleurs correspondant Charte Marianne, a été désigné comme responsable de la qualité de l'accueil des publics au sein de l'unité départementale.



Conseil aux créateurs d'entreprise - © DGDDI

Les relations avec les collectivités territoriales



Dans un contexte de décentralisation accrue et de libre administration des collectivités, l'Etat exerce à la fois une mission de contrôle mais privilégie le rôle de conseil aux collectivités, rôle qui se renforce pour répondre aux attentes des collectivités locales au regard des réformes législatives et réglementaires.

L'année 2008 a été consacrée au nécessaire accompagnement des nouveaux élus issus du renouvellement des conseils municipaux.

Le conseil aux collectivités

L'accompagnement des élus

Dans le cadre de l'accompagnement des nouvelles équipes municipales et, au-delà de la première étape de mise en ligne du mémento pratique à l'intention des élus en février 2008 et de la diffusion régulière de circulaires thématiques des divers domaines touchant au fonctionnement quotidien des collectivités, trois actions de sensibilisation ont été mises en oeuvre à l'initiative de l'Etat, en partenariat avec l'Association des Maires du Nord :

- l'accueil des nouveaux élus en préfecture le 22 avril 2008 a permis de les sensibiliser sur quelques thèmes d'actualité, tout en leur permettant de disposer de quelques repères sur l'organisation déconcentrée de l'Etat.



Accueil des nouveaux élus en préfecture le 22 avril
© Préfecture du Nord - BCI

L'attention des nouveaux élus a également été appelée sur le dédoublement fonctionnel du maire, à la fois agent de l'Etat et exécutif de la commune.

L'accueil organisé le 22 avril a constitué le point d'entrée naturel des services de l'Etat dans le dispositif destiné aux nouveaux élus. Ce dispositif a été prolongé sur la thématique financière.

- des réunions d'arrondissement, ouvertes cette fois à l'ensemble des élus (nouveaux maires, maires réélus et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale), se sont déroulées en mai et tout début juin.

Ces rencontres, à objet plus territorialisé, ont été organisées à l'initiative des sous-préfets, accompagnés des services de l'Etat dans l'arrondissement et, tout particulièrement, les services du ministère des finances, à travers le réseau de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Les services de la DGFIP ont ainsi pu aborder les thématiques générales financières (finances communales, confection du budget), sur les grands objectifs de DGFIP issue de la fusion de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de la Direction Générale des Impôts, ainsi que sur les résultats de l'enquête de satisfaction 2007 lancée auprès des élus locaux.

- des ateliers thématiques lors de l'assemblée générale de l'Association des Maires du Nord du 5 juin.

Les services de l'Etat ont apporté leur concours à l'animation d'ateliers thématiques portant, notamment, sur l'intercommunalité, les finances locales, l'urbanisme et la commande publique. Bien évidemment, ces rencontres ont été des premiers contacts, tout naturellement prolongés par des échanges individuels ou collectifs chaque fois que le besoin s'en est fait sentir.

Le ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique au service des collectivités locales

Au-delà de la tenue de la comptabilité des collectivités, le réseau de la Direction générale des finances publiques (DGFIP) a le souci constant d'apporter un conseil en matière de gestion financière, de trésorerie et de dette.



- La dématérialisation dans le secteur public local s'est poursuivie en 2008. Il s'agit d'un enjeu fort de la modernisation du service public. Au 31 décembre 2008, 165 conventions de dématérialisation étaient signées dans le département du Nord dont 143 concernaient les données de paye.

La commune et le CCAS d'Aulnoye-Aymeries ont été les premières collectivités du département à s'engager dans la dématérialisation des délibérations, arrêtés et pièces justificatives de recettes ou de dépenses.



Deux collectivités du département se sont engagées dans des expérimentations portant sur la dématérialisation de nouveaux documents : Lille Métropole Communauté Urbaine pour la dématérialisation des budgets et le Conseil général du Nord pour la dématérialisation des frais de déplacement de ses agents.

- La DGFiP contribue activement au **développement des moyens modernes de paiement** dans le secteur public local. Elle met à la disposition des collectivités locales des instruments de paiement adaptés à l'évolution des comportements des usagers et à la simplification du fonctionnement des services des collectivités locales.

Parallèlement, les procédures automatisées pour l'encaissement des recettes publiques (carte bancaire, prélèvement et titres inter-bancaires de paiement) ont connu un taux de progression de 10 % en montant et de près de 9 % en nombre d'opérations encaissées. De même, le recours à des procédures dématérialisées pour le paiement des dépenses des collectivités a été développé.

- Enfin, **le déploiement d'Hélios**, nouvelle application informatique de gestion du secteur public local, s'est poursuivi en 2008 : il a concerné 25 nouvelles trésoreries, ce qui porte le nombre total de trésoreries utilisant Hélios dans le département du Nord à 63 au 31 décembre 2008. La fin du plan de déploiement est prévue pour 2010.

► La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a pour rôle de veiller à l'exercice d'une réelle et loyale concurrence dans la commande publique

Ce rôle s'inscrit pleinement dans sa mission générale qui consiste à s'assurer, dans le cadre du livre IV du code de commerce, du fonctionnement concurrentiel du marché. La mission exercée par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes se décline selon deux axes principaux : la surveillance du comportement des entreprises et la sensibilisation des acheteurs aux enjeux concurrentiels. En associant les acheteurs publics à cette démarche destinée à stimuler la concurrence, le service contribue à une gestion optimale des deniers publics par l'émergence d'une offre plus compétitive.

Le relèvement des seuils des procédures formalisées et le fait que la convocation du service aux commissions d'appel d'offres des collectivités locales n'est plus obligatoire, mais seulement facultative, a entraîné une baisse du nombre de convocations (3 006 en 2006, 2 730 en 2007, 2 367 en 2008). Les représentants du service ont participé à 508 commissions : soit un taux de couverture de 20,7 %. 157 conseils ou observations ont été formulés à cette occasion. Elles ont, pour la plupart, été prises en compte : seulement 5 observations ont été notées au procès-verbal.

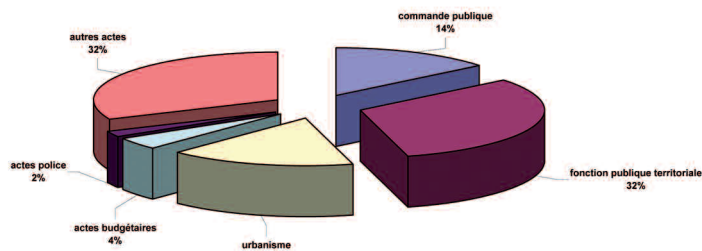
La direction suit plus particulièrement les opérations à fort enjeu économique ou stratégique lancées par les acheteurs publics importants.

Par ailleurs, les consultations lancées dans certains secteurs d'activité ont fait l'objet d'une attention particulière en terme de niveau de concurrence entre les opérateurs économiques (pour les travaux de bâtiment, les opérations ANRU, les marchés de collecte et de traitement des déchets).

Le contrôle de légalité

191 300 actes ont été reçus en 2008. Le contrôle a donné lieu à 3 663 lettres d'observations et 65 déférés. Les actes budgétaires reçus en 2008 sont au nombre de 8 340. La Chambre Régionale des Comptes (CRC) a été saisie à 14 reprises.

Actes soumis au contrôle de légalité



Pour répondre à cette mission de contrôle, le travail en réseau avec les sous-préfectures, l'appui et l'expertise des services déconcentrés et le partenariat avec la CRC ont été pérennisés et ont permis de maintenir une véritable stratégie départementale formalisée du contrôle budgétaire et du contrôle de légalité dans les domaines de la commande publique, de l'urbanisme et de l'intercommunalité. Cette stratégie est traduite par des lettres de mission aux sous-préfets. Chaque sous-préfet a une lettre de mission qui fixe les priorités de contrôle communes à l'ensemble des arrondissements.

Afin de faciliter la mise en oeuvre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire sur les axes prioritaires, des outils communs, traduits dans des fiches de procédures et des fiches de contrôle normalisées, ont été actualisés au sein des pôles de compétence respectifs et mis à disposition des sous-préfectures.

C'est ainsi que dans le domaine de la commande publique, les outils mis en place en 2005 afin d'aider à la détection de situations et constatations pouvant laisser présager des entraves à la libre concurrence permettent de démontrer des pratiques altérant le libre jeu de la concurrence dans le secteur des travaux publics.

La direction de la concurrence est ainsi amenée à exercer une fonction renforcée d'appui au contrôle de légalité tant pour les marchés des collectivités locales que pour les marchés hospitaliers.

Ce contrôle s'est par ailleurs modernisé : grâce au déploiement de l'application « ACTES », support du contrôle de légalité dématérialisé qui devrait connaître un développement en 2009.

Le recouvrement de l'impôt et le suivi de la dépense



Le recouvrement des recettes et le paiement des dépenses de l'Etat sont des missions régaliennes exercées par les services déconcentrés du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

L'Etat s'appuyait, jusqu'en 2008, sur trois directions du ministère du budget pour assurer ces missions :

- La DGI (Direction générale des impôts) qui avait en charge le calcul des impôts (directs et indirects) et le recouvrement des impôts indirects (TVA, droits d'enregistrement) ;

- La DGCP (Direction générale de la comptabilité publique) qui assurait, entre autres, le recouvrement des impôts directs, le paiement et la comptabilisation des dépenses publiques ;

- La DGDDI (Direction générale des douanes et droits indirects), quant à elle, contrôle le recouvrement de la TVA sur les importations de produits tiers à la Communauté européenne.

Le Président de la République, dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), a souhaité la fusion de la DGI et de la DGCP, tant au niveau des administrations centrales que des services déconcentrés, afin d'améliorer le service rendu aux usagers, de renforcer la performance grâce aux synergies, notamment.

► L'organisation de l'assiette et du recouvrement de l'impôt

La fusion des deux ex-Directions a donné naissance à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) : elle est effective depuis le 4 avril 2008 et doit s'illustrer, dans chaque département, par la création d'une Direction Locale Unique (DLU), issue du rapprochement des directions des services fiscaux et des trésoreries générales.



Le département du Nord fait partie des 8 départements préfigurateurs de DLU : le site est opérationnel depuis le 1er septembre 2008, avant sa création juridique courant 2009.

© DAFIP 59

L'objectif de cette fusion, en matière fiscale, est d'offrir un service plus simple et lisible à l'utilisateur grâce à la mise en place du guichet fiscal unique (GFU).

Pour y parvenir, de nombreux chantiers et réflexions ont été entrepris :

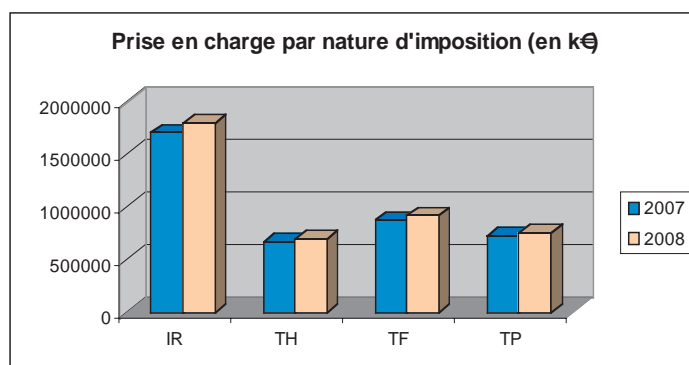
- la création d'un premier « service des impôts des particuliers » (SIP) à Denain, regroupant, sur le site du centre des impôts, des agents des impôts et des agents de la trésorerie de Denain, pour répondre aux questions de recouvrement ;

- l'élaboration d'un plan départemental de déploiement des futurs SIP échéance 2010, avec la mise en place de comités de suivi et d'un dispositif complet de formation des agents des 2 ex-Directions ;

- la mise en place progressive d'un accueil fiscal dans les trésoreries de proximité des SIP.

► La masse financière des impôts dans le Nord

► Les prises en charge des impôts des particuliers



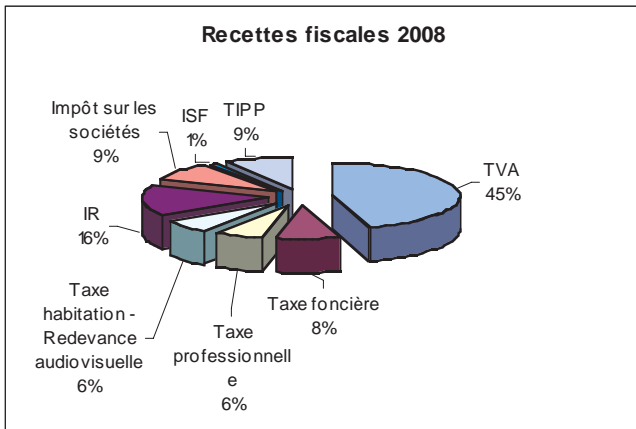
Les montants à recouvrer sur les impôts directs se sont établis à près de 4,2 milliards d'euros pour l'exercice 2008, avec une structure des prises en charge en évolution constante depuis plusieurs années.

1,4 million de déclarations ont été traitées par les centres des impôts : 50 % de ces déclarants sont imposables, pour un produit à recouvrer de 1,8 milliard d'euros, alors que 16 341 personnes ont réglé l'impôt de solidarité sur la fortune pour un montant total de 107,4 millions d'euros.

► Les recettes fiscales 2008 du département du Nord

En 2008, la masse financière des recettes fiscales recouvrées par les administrations des Impôts, du Trésor et des Douanes du département du Nord, s'élève à 11,5 milliards d'euros.

La TVA, recouvrée par le réseau comptable de la Direction générale des impôts et des douanes représente à elle seule 45 % du total des recettes, versée par près de 100 000 entreprises soumises au paiement de cet impôt.



► Le centre d'encaissement de Lille (CEL)

Après quatre années de fonctionnement, le centre d'encaissement de Lille, avec un périmètre d'activité de 36 départements, couvre environ 36 % de la population française et représente 38 % des prises en charge d'impôts.

Il a encaissé, comme en 2007, 20 millions de paiements pour un montant de 16 milliards d'euros.

Les objectifs fixés pour les délais d'encaissement (J+3 maximum) ont été respectés.

Le CEL a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001-2000 pour 2008.

► L'organisation du contrôle et du paiement de la dépense publique

L'année 2008 s'est traduite par une mobilisation accrue des services « Dépenses » de la Trésorerie Générale en vue de faire face aux principaux enjeux de l'exécution de la dépense publique :

- **gestion de plus de 835 000 factures, soit plus de 86 000 mandats** émis par des ordonnateurs dont la compétence s'étend parfois au-delà du département ou de la région (compétence interrégionale voire nationale).

Cette gestion s'est traduite en 2008 par une augmentation de l'activité de 4 %.

Pour autant, les moyens mis en oeuvre (contrôle hiérarchisé, contrôle partenarial) ont permis de dégager des résultats satisfaisants :

- délai global de paiement (délai incluant les délais d'ordonnement et de paiement) : 25,49 jours
- taux d'anomalies hors erreurs d'imputation comptable : 2,89 %
- taux d'anomalies incluant les erreurs d'imputation comptable : 4,18 %
- délai de remboursement des crédits de TVA : 2,82 jours (données au 30/11/08)
- taux de réémission des mandats : 2,40 % (données au 30/11/08).

- **gestion de plus de 188 000 retraites**, soit une moyenne mensuelle de mise en paiement de plus de 15 500 dossiers de retraite.

L'activité du service pensions s'est globalement stabilisée en 2008, mais masque des disparités importantes suivant la nature des pensions servies (progression de près de 3,5 % des pensions civiles et militaires, mais diminution de près de 5 % des pensions militaires d'invalidité et de près de 3,5 % des émoluments divers).

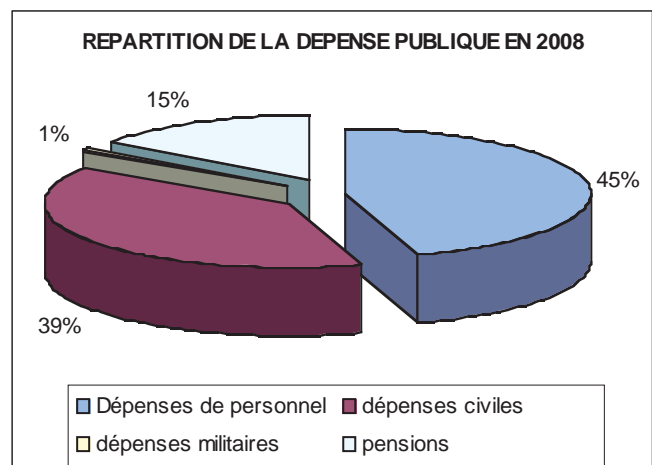
L'ensemble des dossiers de pension est numérisé, permettant un traitement sécurisé des données plus rapide. C'est par ailleurs une aide incontournable au centre d'appel, dont l'activité a progressé de près de 20 % en 2008. Ce sont 19 438 appels qui ont été reçus, dont 60 % ont été traités par des conseillers et 40 % obtenant les réponses directement sur le répondeur. Le taux d'appels répondus s'est stabilisé à un niveau très élevé, 98 %.

- **gestion de près de 1 700 000 payes**, soit une moyenne mensuelle de près de 147 000. De nombreux chantiers ont été menés au cours de l'exercice 2008, les principaux étant des changements de périmètres ministériels (6 ministères concernés), la réingénierie des détachements, l'intégration automatique des écritures comptables de la paye dans la comptabilité de l'Etat, la prise en charge dans le cadre de la dépense sans ordonnancement préalable de toutes les dépenses de rémunérations payées par voie de mandatement, telles que les indemnités de jury et concours, les vacations, les dépenses électorales...

- **structuration et amélioration du suivi des régies de l'Etat**, soit plus de 300 régies (27 régies de recettes représentant 77 millions d'euros de recettes, 26 régies d'avances représentant 1,1 million d'euros de dépenses, 47 régies d'avances et de recettes représentant 1,5 million d'euros de dépenses et 369 000 euros de recettes, 21 régies de comptes nominatifs auprès des établissements pénitentiaires représentant 22 millions d'euros de dépenses et autant de recettes, 34 régies de greffe représentant 16 millions d'euros de dépenses et 20 millions de d'euros de recettes, 34 régies de commissariat et de gendarmerie, 117 régies de police municipale).

► La dépense publique en quelques chiffres

- dépenses de personnel : 5 901 213 271 euros
- dépenses civiles et militaires : 5 153 802 479 euros
- pensions : 1 963 404 244 euros





Ce rapport a été réalisé avec le concours de la Direction régionale des finances publiques de la région Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord, de l'Inspection Académique, de la Direction régionale de l'INSEE, des DDTEFP du Nord-Lille et du Nord-Valenciennes, de la DRDJS, de la DRAC, du SDAP, de la DDASS, du Service de la navigation Nord - Pas-de-Calais, de la DDE, de la Direction interdépartementale des routes Nord (DIRN), de la DDAF, de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de la Délégation régionale au tourisme Nord - Pas-de-Calais, de la Délégation régionale de l'aviation civile Nord - Pas-de-Calais, de la Direction interrégionale des douanes et droits indirects du Nord - Pas-de-Calais Picardie, de la DDSV, de l'Unité départementale concurrence, consommation et répression des fraudes (UDCCRF), de la Direction départementale des affaires maritimes (DDAM),

des sous-préfectures et des services suivants en préfecture : BCI, SIRACEDPC, DAI, DRLP, DRCT, services du préfet délégué pour la sécurité et la défense, services de la préfète déléguée pour l'égalité des chances et du bureau de la coordination et des affaires immobilières de l'Etat au sein de la DAI pour la conception et l'édition en collaboration avec le STSI - Cellule multimédia.

Impression : La Monsoise

Rédaction achevée en septembre 2009 / Imprimé sur du papier recyclé



Rapport d'activité des services de l'État
dans le département du Nord - octobre 2009